Belgique - België P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fermeture
9/149

Bureau de dépôt : Liège X
Bimestriel -
Mai / juin, 2002 / n° 42
2 €

Wallonie-FRANCE

Expression libre, démocratique et pluraliste

® N° dépôt : 0088398

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

Edito / J. Defraigne p. 2

A propos d'une nation... / F. Perin, p. 3

L'ambulancier du régime / A. Patris, p. 4

Danses en rond... / J. Rogissart, pp. 5-6

Scission de la Sécu / M. Philippe, p. 6-7

MR, genèse d'un sigle / G. Piérard, pp. 8-9

Sur Copernic / S. Jacob + Méfaits du bilinguisme / R. Lamy, pp. 10-11

Billet sur la Francophonie / P. Bertrand, p.12

Diversité linguistique / P.-R. Mélon, p. 13

PISA : enquête de l'OCDE / P. Mélot, pp. 14-17

Parlons franglais... / P. Mélot, pp. 18

Billets d'humeur / M. Suttor, P. Heuschen, pp. 9 et 19

Vu du Québec / p. 20

Une Belgique qui éclate / J. Dehaes, p. 21

Enquête INS / P. Mélot, pp. 22-23

La réunion vue de France / E. Smets, Polus, sculpteur / G. Davoise, pp. 24-25

Football flamand ? / E. Szostak, p. 27

Echos de Flandre + Epinglé dans la presse / J. Goffin, J. Liénard, M. De Middeleer, pp. 28-31

IL FAUT DÉNONCER LES MANIPULATEURS

Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat

Certains poussent des cris d'orfraie parce que les plus récentes (je n'écris pas les dernières, on risquerait de mal interpréter) réformes constitutionnelles ont augmenté les compétences régionales et gémissent parce que la Flandre les utilise. Ils se trompent ! Bien sûr, la Flandre en profite pour alléger les obligations fiscales de ses habitants. N'est-ce pas son droit, et dans la droite ligne du souhait de ceux-ci ? Et, finalement, n'est-ce pas de nature à ouvrir les yeux des Wallons, endormis et manipulés par les médias, qui bêlent lorsqu'on utilise devant eux les mots 'Belgique', 'monarchie', 'unité (eh oui !) nationale', etc. ?

Récemment, le commentateur cycliste de la RTBF, qui entre en transe dès qu'un coureur flamand se distingue, perdait les pédales à la vue des centaines, des milliers de drapeaux flamands brandis au passage du Tour des Flandres. Soyons objectifs, il y avait aussi 3 drapeaux belges. Mais n'est-ce pas là le symptôme le plus évident du fait qu'il ne s'agit pas de propagande, comme a osé le dire ce journaliste - qui ne devrait jamais parler que de cyclisme -, mais bien de l'expression d'un sentiment national profond ? Et ce fut pareil à Paris-Roubaix !

Un autre exemple : les Flamands ont organisé à Gand une exposition sur *les Flamands et le Titanic* . Du coup, Musique 3 diffuse une émission intitulée *les Belges et le Titanic*. Bon, il ne pouvait pas y avoir que des Flamands noyés...

Ce qui frappe, dans l'utilisation des nouvelles compétences, c'est aussi l'inertie des Wallons. Pas d'esprit novateur, pas de souffle créateur. Est-ce parce que l'on craint que cela ne développe un sentiment national wallon ?

Les Flamands vont procéder à l'élection des bourgmestres au suffrage universel, instaurer la consultation populaire. En Wallonie, on pinaille sur les principes, puis sur les modalités avec des prises de position étonnantes de la part de ceux qui se présentent comme les plus proches du peuple. Il est vrai qu'il ne faut consulter celui-ci que lorsqu'il s'agit de créer une voie de communication ou d'aménager un quartier.

L'éditorialiste d'un hebdomadaire qui se prend pour un TGV écrivait récemment que la politique, ce n'est plus qu'un ensemble de recettes où tous les cuisiniers se ressemblent. C'est vrai, encore que cet éditorialiste s'en prenait tout spécialement à un parti devenu récemment un mouvement. Preuve que l'esprit partisan subsiste. Etre partisan, ce n'est pas être intolérant, c'est défendre certaines valeurs, oser les sortir d'un magma de pensées informes, vouloir et faire en sorte qu'elles se concrétisent.

C'est finalement le seul moyen de faire comprendre à la population que la politique, ce n'est pas compromission, marchandages, lutte pour les places, mais souci d'un avenir meilleur.

C'est ce que nous croyons à *Wallonie-France* et c'est pourquoi nous prônons, lorsque disparaîtra un Etat de plus en plus fantôme, le rattachement à la France.

P.-S. : Je voudrais ajouter une considération réconfortante. Il paraît que plusieurs milliers d'habitants de Belgique sont atteints de fatigue chronique. C'est une maladie et on va la soigner dans des centres spécialisés. Il y en aura 5 : 3 en Flandre, 1 en Wallonie et 1 à Bruxelles.

Dans leur souci de parasiter tant et plus l'Etat fédéral, les Flamands nous rendent hommage : nous sommes moins fatigués, donc plus travailleurs qu'eux.

MERCI, MONSIEUR CHEVÈNEMENT

Le 4 avril, à l'issue d'un meeting électoral tenu à Paris, Monsieur Jean-Pierre Chevènement, interrogé par RTL, a répondu :

J'ai toujours dit aux Wallons que je les considérais comme Français d'affinité, même si naturellement je respecte l'intégrité de l'Etat belge. Et si un jour, il devait arriver que les Wallons se trouvent rejetés, eh bien ! le problème se poserait à la France et moi, je serais de ceux qui diraient que des liens tissés dans une très ancienne histoire doivent être maintenus et renforcés. Et en même temps, je ne veux pas le moins du monde m'immiscer dans les affaires de la Belgique.

Simplement, que les Wallons sachent que tel est l'état d'esprit d'hommes politiques français tels que moi-même.

Histoire d'une nation (de plus en plus) introuvable

Wallonie-France se fait un plaisir de reproduire ci-dessous, et avec l'accord de son auteur, une page de l'ouvrage de M. François PERIN, *Histoire d'une nation...introuvable* (1). Rappelons que, mêlé aux péripéties de la première régionalisation en sa qualité d'abord de député du Rassemblement wallon puis de ministre (1974-1976), M. Perin en charge des réformes des institutions, a pu mesurer l'absurdité qu'il y avait déjà à ce moment à vouloir prolonger l'agonie d'un Etat belge en voie de déliquescence. Et pourtant, un bon quart de siècle plus tard, la plupart des responsables wallons et bruxellois, accrochés aux postes et aux honneurs, poursuivent avec acharnement la même politique à courte vue. Nous sommes ici en mars 1980 au moment où le Sénat doit voter l'article 5 rejeté par « quelques rebelles du CVP » et par certains partis francophones désireux de faire tomber le deuxième gouvernement Martens.

L'obligation de voter contre cet article, qui créait, même à titre temporaire, une assemblée bruxelloise dotée de véritables pouvoirs, me paraissait le comble de l'absurde. De toute façon, j'étais excédé par la vie parlementaire. Depuis tant d'années, je n'avais recueilli aucun indice qui me permît de croire à l'harmonie entre les Belges. L'échec de la grande coalition, de 1977 à 1978, l'échec de mes propres efforts au sein de la famille libérale m'incitaient à ne plus croire en l'avenir cohérent de la Belgique. Par contre, il y avait une Nation flamande en devenir, dont la naissance, la cristallisation et la croissance ôtaient toute crédibilité à l'avenir d'une Nation belge. Le désaccord persistant sur Bruxelles, le refus fanatique des sations sociales diverses, qui s'y taillaient des zones d'influence. Les réalistes de tous les partis s'installaient au sein de ce système, pour y défendre les intérêts de leurs mandants. Chaque parti n'avait d'autre patrie que lui-même et d'autre souveraineté de référence que son propre corps électoral. La Nation belge n'avait été qu'une fiction du XIXe siècle, résultant de l'équilibre européen post-napoléonien. Son homogénéité ancienne se fondait sur la bourgeoisie, c'est-à-dire sur 2 % de la population.

La démocratie fondée sur la liberté et sur le suffrage universel allait défaire fatalement cette Nation artificielle, soutenue par la seule bourgeoisie du siècle passé.

Je saisis l'absurdité de la situation dans laquelle j'étais enfermé, lors du vote du 26 mars, et en profitai pour rompre avec le système belge en démissionnant en pleine séance du Sénat. Je ne votai donc pas contre ce fameux article 5, pour la bonne raison que je fus sur-le-champ remplacé par mon suppléant.

Le 3 avril, le gouvernement démissionnait (...)

(1) Ouvrage épuisé, Bruxelles, éd. P. Legrain, 1988 ; sont reproduites ici les pp. 253 et 254 *partim*.

Aux lecteurs de Wallonie-France

Bouclé puis imprimé dans les derniers jours d'avril, le n° 42 n'a pu traiter des résultats du premier tour de l'élection du Président de la République française.
Bien entendu, dans notre prochain numéro (à paraître au début de juillet), nous tirerons les conclusions de cette élection aux rebondissements imprévus.
D'ores et déjà, nous croyons que, comme elle l'a toujours fait dans l'histoire, la France se relèvera, plus forte, à partir du courant républicain et triomphera de ces difficultés parce qu'elle possède en elle-même les ressources humaines et démocratiques nécessaires.

la rédaction

Histoire d'une nation (de plus en plus) introuvable

Wallonie-France se fait un plaisir de reproduire ci-dessous, et avec l'accord de son auteur, une page de l'ouvrage de M. François PERIN, *Histoire d'une nation...introuvable* (1). Rappelons que, mêlé aux péripéties de la première régionalisation en sa qualité d'abord de député du Rassemblement wallon puis de ministre (1974-1976), M. Perin en charge des réformes des institutions, a pu mesurer l'absurdité qu'il y avait déjà à ce moment à vouloir prolonger l'agonie d'un Etat belge en voie de déliquescence. Et pourtant, un bon quart de siècle plus tard, la plupart des responsables wallons et bruxellois, accrochés aux postes et aux honneurs, poursuivent avec acharnement la même politique à courte vue. Nous sommes ici en mars 1980 au moment où le Sénat doit voter l'article 5 rejeté par « quelques rebelles du CVP » et par certains partis francophones désireux de faire tomber le deuxième gouvernement Martens.

L'obligation de voter contre cet article, qui créait, même à titre temporaire, une assemblée bruxelloise dotée de véritables pouvoirs, me paraissait le comble de l'absurde. De toute façon, j'étais excédé par la vie parlementaire. Depuis tant d'années, je n'avais recueilli aucun indice qui me permît de croire à l'harmonie entre les Belges. L'échec de la grande coalition, de 1977 à 1978, l'échec de mes propres efforts au sein de la famille libérale m'incitaient à ne plus croire en l'avenir cohérent de la Belgique. Par contre, il y avait une Nation flamande en devenir, dont la naissance, la cristallisation et la croissance ôtaient toute crédibilité à l'avenir d'une Nation belge. Le désaccord persistant sur Bruxelles, le refus fanatique des Flamands de corriger la frontière de 1962 en tenant compte des résultats constants des élections communales dans quelques communes contestataires ne permettaient pas non plus d'espérer la formation d'un fédéralisme stable. Le but final du mouvement flamand apparaissait clairement : créer un Etat-Nation flamand avec Bruxelles comme capitale. Toutes les propositions flamandes sur Bruxelles, même outrancières, comme l'exigence de la parité généralisée au sein des organes de la région bruxelloise, ne tendaient qu'à un statut transitoire jusqu'à l'issue finale, la reconquête de Bruxelles. La Belgique, pour les Flamands, n'existait plus qu'à titre provisoire.

A défaut d'une Nation, était-elle même un Etat ? Elle m'apparaissait comme un ensemble d'administrations gérées en indivision par leurs vrais propriétaires : les partis et les organisations sociales diverses, qui s'y taillaient des zones d'influence. Les réalistes de tous les partis s'installaient au sein de ce système, pour y défendre les intérêts de leurs mandants. Chaque parti n'avait d'autre patrie que lui-même et d'autre souveraineté de référence que son propre corps électoral. La Nation belge n'avait été qu'une fiction du XIXe siècle, résultant de l'équilibre européen post-napoléonien. Son homogénéité ancienne se fondait sur la bourgeoisie, c'est-à-dire sur 2 % de la population.

La démocratie fondée sur la liberté et sur le suffrage universel allait défaire fatalement cette Nation artificielle, soutenue par la seule bourgeoisie du siècle passé.

Je saisis l'absurdité de la situation dans laquelle j'étais enfermé, lors du vote du 26 mars, et en profitai pour rompre avec le système belge en démissionnant en pleine séance du Sénat. Je ne votai donc pas contre ce fameux article 5, pour la bonne raison que je fus sur-le-champ remplacé par mon suppléant.

Le 3 avril, le gouvernement démissionnait (...)

(1) Ouvrage épuisé, Bruxelles, éd. P. Legrain, 1988 ; sont reproduites ici les pp. 253 et 254 *partim.*

L'AMBULANCIER DU RÉGIME

André PATRIS

Sous un masque de normalité, le régime, celui de la Belgique, va mal, de plus en plus mal. Le décalage entre le Nord et le Sud ne cesse de s'agrandir, du haut en bas de l'échelle. La cohésion flamande est manifeste. Si la classe politique s'agite, la résultante est claire : la Flandre veut avoir les mains libres. Elle se moque des avis du Conseil d'Etat et des recommandations du Conseil de l'Europe. Elle ne veut pas du droit de vote pour les immigrés. Elle a suggéré, par l'entremise du Premier Ministre, la suppression du Sénat. Son Parlement fixe des orientations qui valent pour le royaume. Il se fait volontiers l'avocat de revendications formulées tous les ans à l'occasion du pèlerinage à la Tour de l'Yser. Sa presse compte nombre de journalistes de talent qui voient avec faveur poindre le confédéralisme, terminus ou étape. Et le bon peuple embraie : on a pu s'en rendre compte lors du Tour des Flandres où les drapeaux au Lion sur le parcours étaient aussi nombreux que coquelicots en juin.

Et que trouve-t-on en face ?
Un personnel politique préoccupé avant tout par la pérennité d'un Etat artificiel, par la défense d'un système de Sécurité sociale que la Flandre annonce ouvertement vouloir remettre en cause lors d'une prochaine révision de la Constitution. Un personnel politique qui s'accommode sans peine au statut de second rang d'une Wallonie qui n'a pas eu, comme la Flandre, la possibilité d'afficher sa personnalité dans le domaine des relations internationales. Si quelques-uns de ces messieurs rongent leur frein, les chefs de file se sentent à l'aise dans un fief taillé apparemment à leur mesure. Il n'y a qu'à contempler la face épanouie du Premier régional, Van Cauwenberghe pour être édifié... La Wallonie est diluée au sein d'une Communauté française, médiocre pendant de son homologue flamande. Après une vingtaine d'années de fonctionnement, quelles revendications spécifiquement wallonnes ont été mises en avant, alors que trois quarts des membres de cette Communauté sont wallons ? Aucune. Le modèle belge reste prégnant et contrarie le réajustement inévitable des relations entre les composantes de la Communauté française. Ce n'est pas la solidarité entre elles qui est en cause, mais son exercice. Une Wallonie bâillonnée ou anesthésiée fait le jeu d'une Flandre en appétit. La centralisation mise en place au XIXe siècle se retourne aujourd'hui contre les populations du sud. La presse wallonne est vidée de toute substance. Les organes notables de référence – quotidiens, périodiques, radio, télévision – sont concentrés à Bruxelles et traduisent mal, quand ils ne les caricaturent pas, les aspirations des Wallons. Ceux-ci aussi veulent être maîtres chez eux – *baas in eigen huis !* – non pour s'opposer aux Flamands mais pour démolir la sempiternelle barrière qui les sépare de leurs frères de France. Les Bruxellois les plus avisés comprendront que c'est là pour eux la plus sûre des garanties.

* * *

Le régime se sait mal en point et s'apprête à faire donner la garde. La prépondérance flamande étant flagrante, il est tout indiqué de faire appel à un loyaliste francophone et, de préférence, à un Wallon bien en cours et ne donnant pas d'urticaire à la majorité thioise. Il se trouve que l'homme existe et qu'il n'a pas de concurrent pour cette mission à risque. Il s'agit de Louis Michel, présentement Ministre des Affaires Extérieures et père de l'arc-en-ciel gouvernemental.
Au vu de ses prises de position, il n'inspirera confiance qu'aux tenants du statu quo. Favori de la Cour, le guide du Mouvement Réformateur ne fera *a priori* rien qui aille dans le sens de nos thèses. Son prédécesseur Jean Gol lorgnait vers la France. Lui se proclame ouvertement pour un renforcement du Benelux. Loin d'être attentif aux possibilités offertes à la Wallonie par une ouverture au sud, qu'autorise et qu'implique le développement de l'Union européenne, il œuvrera pour un resserrement des liens entre Communautés et Régions qui ligotera un peu plus les Wallons. Il tirera l'oreille de ses coreligionnaires – s'ils restent aux commandes des départements culturels ?– pour qu'ils laissent en friche l'accord signé à grand peine avec la France en 1999. Sa bonne étoile lui permettra sans doute d'escompter le soutien discret d'un parti socialiste qui n'a d'autre horizon que celui, modeste, de la Région où il détient de fortes positions. Les deux principaux partis du Sud sont des féaux du régime aux ambitions limitées et s'interdisent une réflexion sur l'appartenance nationale d'une Wallonie à l'identité aussi faible que celle de la Flandre est accusée. Sans craindre de contestation de la part d'un PSC déboussolé par le lâchage de leurs anciens compères du *CVP*, alias *CD&V* ou des Ecolos lovés dans le sociétal. Consternant.

Economiquement, la Belgique est passée sous contrôle de l'extérieur. Sentimentalement, il n'en reste plus grand-chose. Le désarroi des quotidiens francophones bruxellois à cet égard fait plaisir à voir. Et c'est l'heure où le régime, poussé dans ses retranchements et exploitant la fringale de pouvoir de libéraux en euphorie, songe à abattre sa seule carte restante en Wallonie. Nous ne tirerons pas sur le téméraire ambulancier, les Flamands s'en chargeront bien eux-mêmes.

Quant à nous, félicitons-nous de l'entrée en lice du Rassemblement Wallonie-France et de son allié Bruxelles-France qui offriront à des citoyens de plus en plus nombreux le moyen de contester des structures désuètes.

La Belgique, simple reliquat de l'Ancien Régime, n'a plus aujourd'hui de raison d'exister.

De quelques danses en rond et marches au pas

Jacques ROGISSART

Qu'est-il arrivé au ministre-président Van Cauwenberghe ? Autrefois, plusieurs fois, il tint haut la bannière de la résistance wallonne lorsque son parti se vautrait dans le belgicanisme. Il se montrait à Fouron qui n'était pas séjour de cure pour les laquais. Il était doué, bon maire d'une ville sinistrée par les mutations industrielles, visionnaire éclairé d'un avenir économique et d'un projet d'Etat pour la Wallonie. Nous étions quelques-uns à penser que le destin, par une des rares faveurs qu'il dispense depuis un demi-siècle à notre malheureux peuple, l'avait investi pour achever l'œuvre de Guy Spitaels. Lorsqu'il prit la tête du gouvernement régional, il nous flattait dans l'espérance qu'il ne prendrait pas ses ordres au boulevard de l'Empereur. Eh bien si, il les prend là et sa stature se recroqueville à mesure qu'il en reçoit. Il gère (pas trop mal, la main lui est restée), il administre, il ne crée plus. Appliqué à l'exercice de ses pouvoirs limités, il n'y met rien qui signe le style de l'homme d'Etat, ni qui captive le regard du populaire. Ce serait un bon préfet, c'est probablement le bon arbitre d'une coalition hétéroclite, ce n'est plus le porteur d'une grande idée.

Est-ce encore seulement un bon Wallon ? Je suis sorti accablé de la lecture de ses déclarations au *Soir* du 15 mars. *Je veux*, récitait-il, *contribuer à ce que l'Etat fédéral fonctionne harmonieusement, équitablement et efficacement.* Quand donc cet optimum s'est-il donné à voir et où serait son point d'équilibre dans l'avenir alors que la Flandre nous fait reculer sur tous les fronts et impose ses ordre du jour dans toutes les grandes négociations ? La forfaiture dans les affaires bruxelloises que l'on appelle l'accord de la Saint-Polycarpe et qui, nous en sommes prévenus, n'est que l'amorce de nouvelles conquêtes, est la preuve éclatante que la paix communautaire est un mirage et que les politiciens francophones sont incapables de tenir une ligne de défense, à vrai dire indéfendable si l'on refuse d'abolir l'Etat belge. *C'est nous*, précise piteusement M. Van Cauwenberghe, *qui devons plaider pour le respect des compétences fédérales et de l'Etat de droit.* Le respect ! Voilà bien là l'inanité de ce bavardage, dont se foutent éperdument les gens d'en face. Un peu moins de salive et un peu plus d'énergie serait un meilleur dosage de la riposte. Malheureusement, le ministre-président qui, insensible au comique de l'aveu, qualifie de *surréaliste* la solution trouvée pour Wezembeek-Oppem, se berce de l'illusion que les Flamands *seront toujours obligés de vivre avec nous.* En somme, ils sont nos captifs ? Fermez le ban ! C'est dans le silence de la stupeur qu'une telle énormité doit rejoindre le florilège du sottisier belgicain.

Tandis que M. Van Cauwenberghe prend des habits couleur de muraille pour se faire oublier dans sa satrapie, M. Louis Michel, lui, palpe en chantonnant les chamarrures d'un Premier Ministre dans l'armoire aux fanfreluches du Système. Oh, il ne parle pas de son rêve, il laisse dire ceux qui rêvent pour lui et dans sa silencieuse écoute vibre comme un ronronnement. Pensez donc ! Il serait le premier chef de gouvernement francophone depuis Leburton ! Simple affaire de chronologie et non de caractère, car le puissant cacique de Waremme jetait crânement son unitarisme à la face d'un parti qui le rejetait et de foules renardistes qui l'exécraient. On imagine mal son émule hesbignon dans cette posture de bravoure. Ceci dit, il y a un changement d'époque et M. Michel n'ira jamais là où il pense monter. La Flandre y fait bombance et se garde la présidence du banquet. N'en ayons point de regret ; avec des Wallons comme lui, l'oppression ne perdrait rien en nuisance.

Entre-temps, sa volonté s'accomplit sur l'orbite satellitaire où il est à jamais fixé. Achevant de déglutir le F.D.F. et le M.C.C. , le P.R.L. se rebaptise, par antiphrase, Mouvement réformateur. Réformateur ? Monsieur Daniel Ducarme, président par la grâce du précité, s'est départi un moment de sa francophobie militante pour nous confier sa préférence parmi les candidats à la Présidence de la République (il s'y intéresse donc : signe de race malgré tout dans cette âme déchue !). Et le gagnant est...M. Alain Madelin, chantre du néo-libéralisme pur et dur. Notez que je ne jette pas l'anathème sur celui-ci. Il est de ces hommes qui sauvegardent le sens du débat politique en le plaçant là où il doit être : non sur les tréteaux d'un spectacle, mais sur le plan des idées. En fait de réformes néanmoins, son programme est celui d'une réaction fort éloignée du « libéralisme social » que prétend soutenir notre « Mouvement ». Il n'y aurait aucune faute à l'avouer franchement comme lui ; c'est en faire – avec quelle maladresse – un agenda caché qui est honteux et les pépiements de M. Maingain ou les aspersions d'eau bénite sociale de M. Deprez ne rehaussent pas la pratique. Piètre consolation : les mouvements n'auront pas à se contorsionner pour chercher, bien vainement, une voie moyenne entre l'écrou budgétaire de l'Europe maastrichtienne et la nécessité d'investissements et de renforts dans la justice, la sécurité, l'éducation, les transports publics, la recherche, la défense, la protection de l'environnement, etc., etc... Ce seront là thèmes de causerie, mais l'Union européenne du marché-dieu sera en économie la loi suprême comme l'unité belge l'est sur le plan institutionnel.

Comme il faut quand même bien vivre, et l'on vit bien dans une coalition gouvernementale qui donne accès aux bonnes choses de l'existence politique, nos barons de la bleuite viennent d'en faire, aux frais de la Wallonie, un sacrifice aux obsessions des Verts qui pourrait coûter cher à la Wallonie, si l'Etat belge existait encore en 2015, ce qu'au Ciel ne plaise. A cette époque-là, on commencerait à supprimer en dix ans la production d'énergie d'origine nucléaire. Pour la remplacer par quoi sinon par le recours au pétrole plus cher et coulant de sources extérieures au continent, donc à notre garantie d'approvisionnement ? La Suède, longtemps aventurée dans cette voie, vient de faire volte-face. Et la France qui a l'électricité à un des moindres coûts d'Europe grâce au pari nucléaire d'E.D.F. se garde bien de se fourvoyer dans l'utopie, malgré les divagations de M. Mamère et de ses amis. Est-ce à dire qu'il faut interrompre la recherche de solutions alternative ? Bien sûr que non. Le « carburant vert » prôné par nos organisations agricoles est un exemple de formule à creuser et à expérimenter. Mais comme

toute grande politique, celle de l'énergie doit prendre la durée en compte et dix ans ne suffiront pas à prendre le virage sans risque. En revanche, il serait excellent de soustraire le secteur de l'électricité aux intérêts marchands et aux intercommunales dont les mandats récompensent les politiciens obéissants et font taire certains récalcitrants. Voilà une réforme qui ne tentera pas nos réformateurs (la plupart des autres, non plus, d'ailleurs). Il y aurait pourtant là d'énormes économies d'échelle et des gains de créativité technique à réaliser. Devrons-nous attendre la réunion à la France pour les voir tomber dans l'escarcelle de la collectivité ?

Hélas, on ne voit que trop la peine extrême qu'éprouve la particratie francophone à réfléchir au-delà de l'instant qui passe. Elle a cru se payer de l'énorme brèche qu'elle a ouverte elle-même, sur l'ordre du suzerain flamand, dans la défense de Bruxelles en obtenant que la Belgique ratifie la fumeuse convention du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités. La Flandre n'en veut pas et, comme d'habitude, ses ministres fédéraux ne se font pas hacher menu pour tenir la parole qu'ils ont donnée. Au reste, la définition même d'une minorité est une bouteille à encre pour métaphysiciens et j'ai tout de suite émis la crainte qu'il y ait des taches sur nos propres cartes. Eh bien, cela n'a pas tardé. La parlementaire suisse Lili Nabholz-Haidegger, venue enquêter pour préparer le vote de l'assemblée dudit Conseil, classe les Flamands de Wallonie parmi les minorités, et demande pour eux la même protection que pour les francophones de Flandre, au nom de « la tolérance et du dialogue ». Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Les immigrés d'origine extra-européenne sont dix fois plus nombreux à Bruxelles que les Thiois dans le sud. Pourquoi ne réclameraient-ils pas, eux aussi, un statut de minorité protégée ? Après tout, la sollicitude de Mme Nabholz-Haidegger s'étend même à quelques locuteurs du luxembourgeois dans la région d'Arlon ! J'entends bien qu'elle propose aussi quelques adoucissements au sort des francophones de la périphérie bruxelloise, ce qui voue son plan à l'échec en Flandre. Je ne lui prête également que de bonnes intentions, mais j'y vois surtout des pavés pour l'enfer politique. Enfin, oublierait-on les embrouilles et les dangers, il resterait que le Conseil de l'Europe ne peut faire que des recommandations et la Flandre pourra les ignorer sans léser ce que M. Van Cauwenberghe appelle l'Etat de droit.

Au total donc, les formations francophones de la majorité vont se retrouver en cette affaire comme Churchill voyait Chamberlain et Daladier après Munich : elles ont perdu l'honneur (rappelez-vous leur serment de maintenir le statu quo, à Bruxelles notamment) et elles n'ont même pas acheté la paix, car celle-ci n'existera jamais dans le cadre belge. Le salut viendra de la rupture et pas autrement. *

On comprend que nos Wallons essaient d'échapper à la bêtise et à la bassesse ambiantes en tournant les yeux, plus encore que leurs frères de l'Hexagone, vers l'horizon électoral français. Avant même que beaucoup n'en aient la conscience claire, ils suivent l'instinct national qui les sauvera de la déraison belgicaine. Mais celle-ci nous régit encore. Elle nous astreint à la combattre dans ses miasmes et ses brouillards pour aborder un jour une rive plus saine. C'est la tâche douloureuse et impérieuse du Mouvement wallon. Triste comme la grandeur, dirait Napoléon.

* Je m'en voudrais de ne pas mentionner ici une péripétie loufoque de cette histoire : le choix de Mme Spaak comme « ambassadeur extraordinaire » pour plaider notre cause auprès du Conseil de l'Europe. Désigner un des principaux agents de la belgification du F.D.F. pour aller plaider un dossier vide de sens réel devant une instance sans pouvoir pour une issue tracée d'avance est la meilleure garantie qu'il n'y aura pas d'esclandre final. Ce qui est vraiment « extraordinaire », c'est qu'il se trouve de bons patriotes francophones qui prennent cette farce pour un sursaut d'énergie.

A propos de la scission de la sécurité sociale

Marc PHILIPPE

La Belgique est-elle déjà aujourd'hui composée de deux pays comme le président des libéraux flamands, Karel De Gucht, n'hésite pas à l'affirmer ? Poser la question, c'est somme toute y répondre.

Assurance-dépendance, suppression de la redevance radio et télévision, droits de succession en nette diminution, centimes soustractionnels sont, parmi d'autres, les signes évidents, non seulement que la Flandre entend dorénavant répartir exclusivement chez elle les fruits de la croissance et ne plus les partager mais encore qu'elle s'est dotée des structures adéquates pour assurer la gestion des mesures fiscales qu'elle vient ainsi de prendre. N'assiste-t-on pas là à la mise en place d'une véritable administration, instrument indispensable à la vie d'un Etat, un Etat flamand qui se substitue progressivement mais sûrement à un Etat belge finissant ?

Que vise d'ailleurs fondamentalement le plan Copernic, sous le couvert d'une soi-disant modernisation de l'administration fédérale, sinon le démantèlement à brève échéance de ces mêmes instances fédérales ? Comment, par ailleurs, interpréter l'installation en grande pompe d'une représentation officielle flamande, valant ambassade, dans un cadre prestigieux, à Paris, si ce n'est par cette volonté de matérialiser les attributs de la puissance étatique ? Comparons cette représentation et celle, pâlotte, de la communauté Wallonie-Bruxelles, alors que la France est de très loin le principal partenaire économique et culturel de la Wallonie, et nous obtiendrons la différence entre une politique ambitieuse et une politique timorée et empruntée. Signe symptomatique d'un manque évident d'ambition, la classe dirigeante wallonne n'a pas encore pris la mesure du défi posé par l'après-Belgique et reste viscéralement attachée au

régime et au modèle belges qui ne peuvent pourtant plus rien lui apporter.

Certes, interpellés sur le sujet d'une disparition prochaine de la Belgique, certains responsables de partis ne nient plus la pertinence de cette prévision. Ils savent qu'ils ne sont plus maîtres de leur destin et que les choses leur échappent. C'est toutefois en des termes choisis, confinant à l'euphémisme, qu'ils avouent du bout des lèvres que le processus « d'approfondissement de l'autonomie des entités fédérées » (*sic*) n'est pas terminé. Ils savent que de nouvelles revendications flamandes feront partie de l'accord politique nécessaire pour former un prochain gouvernement fédéral.

Quelles matières peuvent donc encore faire l'objet d'un transfert vers les régions ? La réponse est évidente : la sécurité sociale. Les enjeux financiers en sont énormes. Cela mérite que l'on s'y arrête quelque peu car une régionalisation de la sécurité sociale aura des répercussions très importantes sur la vie des Wallons et des Bruxellois.

La sécurité sociale est basée sur le principe de la solidarité interpersonnelle. La majeure partie de son financement s'opère donc par le biais de la perception de cotisations obligatoires payées, via l'employeur, par les salariés. Il n'y a donc pas aujourd'hui à proprement parler de contribution directe de l'entité fédérée « Flandre », au financement de la sécurité sociale et, par conséquent, aucun transfert de la Flandre en faveur des régions wallonne et bruxelloise mais bien un transfert à titre individuel des Flamands vers les autres citoyens belges. Cette situation est la résultante d'un taux d'emploi flamand nettement plus élevé que celui des Wallons ou des Bruxellois. La contribution des Flamands au financement de la sécurité sociale se traduit, dès lors, par des transferts nets surtout perceptibles dans le secteur des soins de santé. Ces transferts des Flamands vers la Wallonie et Bruxelles sont estimés à quelque 5 milliards d'• , masse financière dont la Flandre institutionnelle et le puissant lobby du *VEV* (*Vlaams Economisch Verbond*) souhaitent contrôler l'affectation par le truchement de la régionalisation des soins de santé. Les mobiles de ces deux acteurs sont sensiblement différents. Si pour la Flandre institutionnelle, il s'agit à l'évidence de conquérir par la gestion des soins de santé, premier jalon d'une sécurité sociale authentiquement flamande, un attribut supplémentaire de la puissance publique en faveur des seuls intérêts de la Flandre, pour le *VEV* il s'agit plutôt, en l'occurrence, d'utiliser cette masse financière comme marge de manœuvre pour baisser le coût du travail par un abaissement des cotisations sociales et partant de rendre l'économie flamande encore plus attractive et compétitive. Il convient de ne surtout pas sous-estimer le poids du *VEV* dont le rôle fut loin d'être négligeable dans l'adoption de l'ensemble des résolutions adoptées par le Parlement flamand en mars 1999 et qui servit de base au contenu des accords de la Saint-Polycarpe.

Du côté francophone, deux attitudes sont perceptibles face aux velléités flamandes de scission du secteur des soins de santé.
Une attitude que nous devons considérer comme tactique et qui consiste à retarder le plus possible la date de mise à l'agenda de cette revendication. Parler de « timing » dans la réalisation du projet flamand, comme on n'hésite pas à le faire dans les états-majors des partis francophones, trahit déjà le fait que la classe politique francophone se montrera incapable d'empêcher cette scission de se produire.

Enfin, une attitude de fond qui consiste à considérer que la sécurité sociale est un tout indivisible dont on ne peut, dès lors, négocier un transfert vers les Régions par bribes et morceaux. A ce propos, l'argumentation francophone s'axe sur le fait que si transfert financier il y a en matière de soins de santé de la Flandre vers la Wallonie, les Flamands bénéficient, par contre, beaucoup plus des allocations en matière de revenus de remplacement du travail. Ils devront solliciter plus tard, bien davantage que les francophones, le secteur des pensions de retraite de par un vieillissement attendu de leur population.

En effet, on a beaucoup plus recours, en Flandre, aux allocations de remplacement du travail dans le cadre d'une culture plus développée d'une activité professionnelle à temps partiel ainsi qu'au système des préretraites qui sont financées en partie par la sécurité sociale. Toutefois, rien ne prouve que ce recours plus intensif aux allocations de remplacement ne dépasse les capacités contributives de la Flandre.

Dans le cas du vieillissement de la population flamande, l'argument avancé par les francophones est que la Flandre sera amenée à moyen terme à solliciter beaucoup plus la partie « pension » de la sécurité sociale, les francophones devenant ainsi contributeurs nets. Les Flamands n'auraient donc aucun intérêt à rompre ce lien de solidarité ! Pareille réflexion n'est valable que pour autant que l'on considère :
(1) que le problème du vieillissement va poser un problème financier à court terme à la Flandre ;
(2) que le mécanisme de financement actuel des retraites reste inchangé. Ces deux conditions ne sont pas remplies. Le vieillissement de la population flamande ne se posera avec acuité qu'à moyen terme. En outre, la Flandre a déjà anticipé sur le vieillissement de sa population puisqu'elle a posé la question du maintien ou non du système légal des pensions. Elle entend, en effet, s'ouvrir de plus en plus à des systèmes alternatifs de financement des retraites et a également récemment proposé un possible prolongement de la période d'activité professionnelle au-delà de la limite d'âge de 65 ans. Il est, par conséquent, illusoire de croire que les arguments francophones, présentés comme parade ultime contre un démantèlement de la sécurité sociale et pour le maintien de son unité au niveau fédéral, seraient suffisants pour contrer les velléités flamandes de scission. Il s'agit d'une douce illusion qui ne résistera pas longtemps à la réalité des faits.

Comme pour les précédentes revendications flamandes, la résistance francophone ne pourra opérer longtemps. Or, le problème des soins de santé pour les Wallons et les Bruxellois se pose ici et maintenant. Il est donc essentiel que ces derniers définissent une fois pour toutes une stratégie dont le cadre se situe clairement en dehors d'un Etat belge devenu obsolète. Ce cadre ne peut être que celui du rapprochement avec la France qui offrira la stabilité et la sécurité nécessaires - tant d'un point de vue social, culturel, politique qu'économique - au redéploiement durable de la Wallonie et assurera l'avenir de Bruxelles comme ville à vocation internationale.

LE *MR* OU LA GENÈSE D'UN SIGLE

Guy PIERARD, Député wallon honoraire

Ceci n'est ni un article de politique-fiction ni un pamphlet.
J'ai quitté le PRL de mon plein gré pour des raisons que j'espère ne plus devoir expliciter. Depuis décembre 2000, j'ai fait « le choix de la France » par sentiment et par raison.

Le dimanche 24 mars 2002 à 12 h 15, dans un auditorium du Heysel, le MR et son logo sont rendus officiels. Le lendemain, bon nombre de militants et sympathisants nostalgiques réalisent que le mot « libéral » est passé à la **Moulinette Réformatrice.** Le même jour à 9 heures, les commentaires des sondeurs rabat-joie de *La Libre Belgique* (25/03/02) inquiètent les 2.000 délégués – sur les 5.000 prévus ! – qui « y étaient » (1). Le jour suivant, les plus tenaces tentent de grappiller des informations rassurantes sur le site du MR et dans les archives du Centre Paul Hymans, centre d'études virtuel de la famille libérale. Le soir, beaucoup ont l'impression qu'ils ont assisté, sans plus, à la projection d'une version hollywoodienne du *Fabuleux destin d'Amélie Poulain*... celui de Louis Michel.

Mais revenons sur terre et analysons ce **Mouvement Redondant** comme l'a (presque) qualifié un journaliste de la RTBF en relevant, avec objectivité, que si un nouveau parti est lancé sur le marché – et a fortiori, un Mouvement -, c'est pour réformer la société et certainement pas pour prôner le statu quo. Quoique si nous prenons la peine de déambuler dans le labyrinthe du **Minotaure Réformateur,** tel que l'a conçu *Le Soir* (23/03/02), nous nous trouvons confrontés à trois profils politiques : dans la case supérieure gauche – cela va de soi - , 5 éléphants progressistes ; isolé dans la case supérieure droite, un dinosaure centriste et, confiné dans la case inférieure droite, 4 conservateurs bien à l'abri, attendant leur heure. Chacun reconnaîtra les siens ou le sien.

14 juin 1846 – 24 mars 2002

Que de chemin parcouru depuis le Congrès libéral de Belgique tenu le 14 juin 1846 en la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, sous la présidence d'Eugène Defacqz, conseiller à la Cour de cassation et originaire d'Ath ! A propos du 150e anniversaire de cet événement, anniversaire auquel j'ai participé, j'ai rencontré récemment un libéral athois qui a déposé, un soir de juin 1996, une gerbe au pied de la statue d'Eugène Defacqz. Geste isolé et sincère. Que ressent aujourd'hui ce militant de longue date ?

Après le Congrès de 1846, ce sera la valse à mille sigles : Parti libéral, PLP, PLP-PVV, PLP wallon, PRLW, PRL, PRL-FDF, PRL-FDF-MCC,...

En juin 1979, après les élections européennes, se tiendra à Bruxelles un Congrès statutaire déterminant, devant servir de boulevard à Jean Gol pour accéder à la présidence du PRL. Congrès statutaire impliquant inévitablement toilettage et amendements ; avec le soutien des Jeunes libéraux, j'ai déposé et défendu un amendement visant à changer « Parti des Réformes et de la Liberté » en « Parti Réformateur Libéral. J'ai justifié cet amendement en ces termes : *Qui pourrait être contre les réformes et la liberté ? Par contre, être réformateur et libéral, c'est un état d'esprit et un comportement dans la vie.*

Par la suite, j'ai même ajouté qu'un libéral était, par essence, réformateur... Assis à ma droite, se trouvait Louis Michel qui a applaudi chaleureusement. Le même déclare, 23 ans après, au Heysel : *Je sais, parce que je vous connais bien, que quelque chose qui ressemble à de la nostalgie bruit doucement dans vos cœurs.*

Le Miroir Réfléchissant...

... Puisque nous ne sommes plus à une redondance près avec le MR. Cette appellation s'applique parfaitement à ce sigle « flatteur d'Ego » pour un premier ministrable.

Petit miroir, mon miroir joli.
Qui est le plus beau premier ministrable de ce Royaume ?

Mais le monde enchanté de Walt Disney est devenu le monde désenchanté de la mondialisation et un autre visage se détache dans le miroir des sondages. Qui sera donc le premier ministrable, le « parrain du PRL » (titre décerné par Daniel Ducarme) ou le patron du PS ? L'enjeu est de taille car, pour la première fois depuis le gouvernement tripartite formé en 1973 par Edmond Leburton – coalition éphémère dénommée à l'époque « gouvernement des 36 chandelles » -, un Wallon est en mesure d'accéder au poste de Premier ministre. Tant au PS qu'au MR, on mise à la fois sur la balkanisation du paysage politique flamand et sur un tassement des principaux partis en raison du maintien du *Vlaams Blok* dans les intentions de vote en Flandre.

De plus, il est de tradition en Belgique que le parti arrivé en tête, même s'il ne sort pas grand vainqueur du scrutin, bénéficie d'une certaine priorité. Toutefois, pour décrocher la lune, le candidat wallon devra faire acte d'allégeance, ou, pour le moins, afficher sa neutralité à l'égard de la Flandre. Louis Michel s'y emploie avec zèle, tandis qu'Elio Di Rupo se montre plus discret. Il faut aussi savoir tenir un langage belgicain. Pour le MR, c'est Daniel Ducarme qui entre en piste en présentant le Mouvement comme une chance pour la Belgique et une force de réconciliation dont le pays a grand besoin.

Au PS, c'est indirectement à l'occasion d'une réunion publique (12.000 personnes) tenue à Lille le 7 mars 2002, par le candidat Jospin, que les mots « belge » et Belgique » ont été prononcés à plusieurs reprises par des orateurs ... français ! En vedette américaine, l'incontournable Pierre Mauroy a salué « ses amis socialistes belges » et fait applaudir Elio Di Rupo, « président du parti socialiste belge ». Voilà le PSB ressuscité ! Même si le candidat Jospin rectifia quelque peu le tir en remerciant ses amis wallons et belges ; le commentaire de *La Voix du Nord* (08/04/02) en rajoute un tantinet : *Elio Di Rupo, noeud papillon*

rouge en évidence, est venu apporter le salut fraternel des socialistes belges à celui qui incarne « la gauche progressiste, honnête et moderne ». Et sans craindre l'incident diplomatique ni l'ingérence, le patron du PS belge a lâché : « les Français méritent un autre président de la République... » A ce jour et à ma connaissance, il n'y a eu aucune demande de rectification !

Le MR au centre-droit ?

En 1846, Théodore Verhaegen parlait de « Centre Modérateur ». En 2002, la **Modération Réformatrice** » penche plutôt vers le centre-droit. Mais à force de mélanger les différents profils, nous verrons peut-être surgir un « Centre mou » pour reprendre une expression favorite de Jean Gol quand il stigmatisait les prises de positions du PSC.

Alors, le MR, un Mouvement de centre-droit ? A Lille, emporté par son élan, Elio Di Rupo clama : *Ici, comme en Belgique, nous avons affaire à une droite honteuse qui travestit ses discours avec des accents pseudo-sociaux ?*

De son côté, Daniel Ducarme refuse toute ressemblance avec l'UDF, formation politique voulue en son temps par Giscard d'Estaing afin de contrer la machine RPR. Il est un fait que l'UDF première mouture ne constitue pas une référence encourageante de par les querelles intestines qui l'ont caractérisée et qui ont eu raison de sa principale composante, le PR. A tel point que François Léotard, avant de se retirer récemment et définitivement de la politique, a intitulé son livre d'adieu : *Je vous hais tous avec douceur*, remettant ainsi à l'honneur le poète Saint-John Perse.

Quant à l'UDF, mouture François Beyrou, il est manifeste qu'elle n'enthousiasme pas les foules. Et pourtant, qui aurait pu envisager un tel délabrement à l'époque giscardienne ? Certainement pas Arthur Conte (2) qui a consacré un ouvrage à *L'homme Giscard* et dont deux appréciations sur le personnage méritent notre attention.

Quant à être libéral, la chose est incontestable. D'abord, il l'est avec ses amis. La pleine vérité est qu'il déteste courtisans et flatteurs.

Etre libéral n'exclut pas d'être homme de caractère. Etre homme de caractère n'exclut pas davantage d'être sensible aux principales souffrances de son peuple...

L'homme Giscard a-t-il changé depuis son passage au pouvoir ? L'homme Michel a-t-il changé depuis qu'il est au pouvoir ? Le citoyen jugera plus sur la sincérité que sur l'improvisation et n'acceptera pas une démarche qui ne vise qu'un seul but : le pouvoir pour le pouvoir.

---

(1) « J'y étais », affirmation reprise sur un badge distribué aux délégués et réplique partielle de celle figurant sur une médaille remise aux nombreux participants d'un congrès tenu également un 24 mars 1968, au Heysel, par le PLP-PVV : « J'y étais – *Ik was erbij* »- Congrès de l'Union – *Eendracht* ; Union qui n'a pas résisté longtemps aux résultats décevants des élections du 31 mars 1968. Coïncidence prémonitoire ou délibérée pour conjurer le mauvais sort ?

(2) Arthur Conte, *L'homme Giscard*, Plon, 1981, pp. 37 et 54.

LA FERME DES ANIMAUX...

Patrick HEUSCHEN

La Faculté agronomique de Gembloux a tout récemment présenté à José Happart deux insectes découverts au Costa Rica, et baptisés par le professeur Leclercq : *Quexua joséi et Quexua happarti.* Il s'agit de guêpes solitaires qui paralysent les autres insectes pour se nourrir de leur progéniture. Pas vraiment flatteur, mais enfin il faut que tout le monde vive et, beau joueur, José a dit, je cite : « Si, dans ma vie, j'aurai pu servir ne fut-ce qu'à cela, je serai satisfait ». Et voilà comment la science moderne transforme un hérisson socialiste en guêpe peu sociale.

Personnellement, je trouve très injuste que le passage à la postérité à travers un nom d'espèce animale échoit au seul Monsieur H, comme l'appelait un sympathique Président du gouvernement flamand.

Je lance donc un appel vibrant à tous les professeurs Leclercq de la planète. Et cette fois que les scientifiques s'arrangent pour faire correspondre la bestiole à son parrain.

Amis chercheurs, s'il vous arrivait de rencontrer au coin du bois un nouveau type de rhinocéros, par exemple, n'hésitez pas à le baptiser *Rhinoceros johannis lucae dehaeni.*

Vous les chasseurs-épingleurs de papillons, essayez d'enfin attraper dans vos filets un joli lépidoptère rouge-rosé. A Quaregnon et dans les environs, on serait heureux d'apprendre qu'il est baptisé *Papilio di rupo.*

Il serait judicieux d'affubler un oiseau exotique, au vol particulièrement rapide, du nom : *laurentius velox belgicanus.*

Si, par extraordinaire, l'existence de l'abominable homme des neiges était enfin vérifiée, pourquoi pas un *Yéti ludovici michaelis jodoigniensis.*

Et une nouvelle espèce de grosse souris deviendrait la *joëlla miquetti.*

Avec l'aide des meilleurs politico-zoologues, j'ai établi une liste de propositions qui couvre tout l'éventail politique, à l'exception de ces messieurs de l'extrême droite. En effet, le Syndicat des animaux restant à découvrir refuse absolument que l'un de ses membres, même les improbables Dahu des Alpes ou Nessie du Loch Ness, soient affublés de l'adjectif *vlaams blokkus* ou *frontis nationalis.*

Voilà, cher lecteur, des bêtes bien intelligentes !

LA FACE CACHÉE DU PLAN COPERNIC

Steve JACOB (1)

Sous prétexte de restaurer la confiance du citoyen envers son administration, le ministre de la Fonction publique, Luc Van Den Bossche (SP.A), a initié un vaste programme de réformes de l'Administration fédérale mieux connu sous le nom de réforme Copernic.

Les ingrédients de la recette « Copernic », qui s'inspire des plus mauvais manuels de management public, sont :

- la mise en évidence du caractère universel du concept (« Nous serons comme tout le monde ») ;
- la présentation de la simplicité du concept (« le bon homme au bon endroit ») ;
- la présentation du modèle comme inédit et orienté vers le futur (« Il est temps de faire sortir l'administration de l'âge de la pierre »). Van Den Bossche se comporte en démiurge niant le passé. Selon lui, nous sommes en l'an 0 de la nouvelle gestion publique ;
- la menace de banqueroute en cas de non-adoption (« Si ça ne marche pas, c'est de votre faute, vous êtes inadapté. Si c'est un succès, c'est grâce à ma nouvelle méthode »).

Avec cela, vous obtenez une réforme Copernic au goût plus qu'amer et dont le montant global est estimé à 8 milliards de FB. Comme c'était à prévoir, de nombreuse dérives se pointent déjà à l'horizon. En voici quelques illustrations :

La communication palliative de la gestion

Pour ce qui concerne la modernisation de l'Administration, le gouvernement organise le mensonge permanent. Son principe est de communiquer pour vaincre les résistances et montrer l'écart entre l'enfer et le paradis.

La consultation publique constitue le mensonge originel. Ce questionnaire contenait de nombreuses lacunes méthodologiques (questions orientées...). Les citoyens ne s'y sont pas trompés puisque seuls 758.000 ont répondu (soit 9,2 % des 8.200.000 questionnaires envoyés). Toutefois, le pire est que les résultats disponibles ne sont que partiels car toutes les réponses n'ont pas été dépouillées (environ 75.000). En effet, le budget était dépassé et le ministre a estimé que la tendance était suffisamment claire.

La gabegie pour le lancement de Copernic est considérable : consultation populaire (80 millions de FB), sondage interne de 10.000 agents (6,7 millions de FB), opération de marketing au Heysel (4 millions de FB).

Par ailleurs, le gouvernement jette de la poudre aux yeux du citoyen en lui annonçant la suppression des cabinets ministériels qui subsistent après avoir été rebaptisés « cellules stratégiques » (le budget 2001 mentionne 2.182 millions de FB de crédits pour les cabinets fédéraux). De plus, les normes réglementaires qui fixaient un minimum de bornes à ne pas dépasser, notamment en matière salariale, ont été supprimées. Cela n'augure rien de bon pour l'avenir.

La privatisation et la marchandisation de l'Etat

La vague de privatisations, entamée sous les gouvernements précédents (souvenons-nous des « consolidations stratégiques » d'Elio Di Rupo !), a été triplement renforcée. Tout d'abord, des missions de services publics sont de plus en plus déléguées au privé, y compris les compétences régaliennes (cf. la politique d'asile et centres d'accueil) et se traduisent par la volonté de traiter les usagers comme des clients.

Ensuite, « l'Arc-en-ciel », en quête d'argent, a décidé de brader l'appareil d'Etat, sous prétexte que le privé fait – par essence – mieux que le public. A cela s'ajoute une stratégie délibérée de mettre en difficulté certaines administrations qui se portent bien afin de pouvoir en transférer la gestion au privé. De plus, la vente des bâtiments publics (Tour des finances, ministère de l'Emploi, etc.) dissimule mal la préparation de la régionalisation des derniers morceaux de l'Etat avant séparation.

Enfin, le gouvernement achète au prix fort (840 millions de FB en 2001) à des consultants privés, des compétences, conseils ou réflexions disponibles au sein des administrations. Cela suscite, auprès des fonctionnaires, un malaise qui se traduit par une démotivation croissante.

La poursuite de la flamandisation et de la politisation

Pour rappel, la déclaration gouvernementale, approuvée par tous les partis de l'Arc-en-ciel, prévoyait la signature d'un pacte de dépolitisation. Cette promesse a été bien vite oubliée devant la nécessité de remplacer l'orange, passé de mode, par du bleu et du vert. Une application concrète de ce phénomène réside dans la réforme du statut syndical de la fonction publique, réforme profitant exclusivement au syndicat libéral qui décroche le *jackpot* financier et politique puisqu'il pourra siéger dans des comités de secteur pour lesquels on a la preuve qu'il n'y est pas représentatif. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant l'élection des délégués du personnel ?

Le processus d'adoption de la réforme n'est pas acquis et, pour vaincre le risque de réticence interne, le gouvernement a préféré engager au prix fort (salaire annuel 7,3 millions de FB + voiture de fonction et autres compensations) de nouveaux gourous pour l'application de sa recette. Nous assistons à la disparition des notions de sens de l'Etat et d'intérêt général. La liste des premiers *top managers* met en évidence la maintien de la politisation comme facteur déterminant des nominations puisque tous les lauréats sont membres de cabinets ministériels. Une explication, donnée sans rire pour justifier cette situation, est la suivante : *les ministres s'entourent des plus compétents, c'est donc normal que ce soient ceux-ci qui se retrouvent en tête des épreuves de recrutement.* Cependant, tous ces lauréats sélectionnés par des consultants privés prétendument indépendants, ne s'adaptent pas. Citons le cas d'un *top manager*, issu du privé, qui a fait une dépression lorsqu'il s'est aperçu que *gérer une administration, c'est plus difficile que de diriger une banque.*

Enfin, la flamandisation insidieuse de la fonction publique est en route. En témoignent deux éléments. Primo, la composition du conseil stratégique du ministère « Personnel et Organisation » comprenait sept Flamands. Quand on l'a fait remarquer à Van Den Bossche, celui-ci s'est empressé d'aller

chercher un francophone. Secundo, la rédaction du journal interne destiné à communiquer avec les fonctionnaires fédéraux (*Fedra*), dans le cadre de la réforme, a été confiée à une firme gantoise. L'équipe de journalistes est composée exclusivement de Flamands qui interrogent des fonctionnaires flamands. Une fois encore, placé devant l'évidence, le ministre annonce des changements pour les numéros suivants.

La disparition de l'Etat de droit

La sélection de *top managers* a favorisé l'application d'un nouvel adage : *quand le candidat sélectionné ne vous plaît pas, recommencez la procédure pour recruter un membre de votre parti !* Ainsi, il arrive d'inverser l'ordre établi par les experts pour favoriser un candidat plus faible.

La Conseil d'Etat, à de multiples reprises, a condamné les errements de cette réforme. Citons le cas le plus révélateur : la suppression de l'arrêté royal fixant les principes généraux de Copernic, car il violait la Constitution et les lois linguistiques. Plutôt que de remettre son ouvrage sur le métier, le ministre a préféré court-circuiter le Conseil d'Etat en recourant à la loi. Résultat : le Conseil d'Etat n'est plus compétent puisque le contrôle des lois est du ressort de la Cour d'arbitrage dont la composition est fortement politisée par la présence d'anciens parlementaires. Une autre illustration est la publication au *Moniteur* d'un avis de vacance pour un poste dont on a oublié de publier l'arrêté royal le créant. Les candidats pour diriger le néant ne se sont pas bousculés... et le Conseil d'Etat se tient prêt pour les futurs recours.

En conclusion, il faut dénoncer la contagion qui menace l'ensemble des fonctions publiques régionales ou locales. Les opérations de marketing sont en œuvre à tous les niveaux du secteur public, en témoigne l'intitulé d'une annonce de recrutement d'un secrétaire communal adjoint qui a préféré parler de « *manager* communal » afin de se donner un image plus moderne.

(1) Secrétaire général adjoint du RWF. Ce texte est le résumé d'un exposé présenté le 23 mars au Comité directeur du RWF à Namur.

LES MÉFAITS DU BILINGUISME OBLIGATOIRE

Rodolphe LAMY

Il est choquant de constater qu'à Bruxelles, ville massivement francophone, un nombre considérable de gens ne peuvent gagner leur vie en français et doivent travailler dans une autre langue que leur langue maternelle.

Ce bilinguisme est l'antichambre de l'unilinguisme flamand, les postes de direction sont à peu près réservés aux seuls néerlandophones et le francophone qui n'est pas bilingue a peu de chance d'y accéder !

Celui qui détient un pouvoir l'emploiera d'abord au profit des siens. Les statistiques prouvent que les cadres de toutes les sociétés importantes sont dans leur immense majorité flamands. Si, par miracle, un francophone franchit les barrages, c'est, la plupart du temps, qu'il fait preuve de complaisance.

Le bilinguisme est un problème d'antagonisme national, et il faudrait éviter de faire perdre plus de temps à nos élèves en les forçant à apprendre une langue qu'ils détestent. L'étude du néerlandais s'arrête dès qu'on sait se débrouiller un tant soit peu dans cette langue ; elle ne s'appuie que sur des motivations utilitaires et les nécessités de la vie quotidienne, des relations commerciales et professionnelles.

Notons le jalonnement des avancées flamandes.

- Le quota excessif de bilinguisme dans la magistrature (80 % des affaires sont instruites en français).
- La nomination d'un échevin flamand surnuméraire, inutile, antidémocratique dans plusieurs communes, ceci afin de pouvoir bénéficier de subsides de l'Etat fédéral.

Une voix flamande vaut donc **quatre fois plus qu'une voix francophone.**

- La nomination d'un évêque flamand à Bruxelles, sans commentaires.
- La banque BBL deviendra la banque *ING*, néerlandaise pur jus.
- Les investissements immobiliers importants de la Région flamande dans l'agglomération Bruxelles-Capitale, possédant des nouvelles installations et un personnel nombreux dans ses ministères, ses centres culturels, son enseignement, etc...

L'avenir souhaitable de la Région de Bruxelles serait de briser le carcan qui l'enserre, de s'émanciper de la tutelle de la logique belgicaine de l'Etat fédéral, de choisir sa propre législation linguistique qui impulserait, dès lors, une promotion massive de cadres francophones, jusque-là quasi-systématiquement écarté des postes de commande.

Evoquons aussi l'aéroport de Bruxelles-National où tous les messages de nature commerciale (publicité, devantures des commerces, raisons sociales) sont exclusivement en anglais. Le recours à l'anglo-américain est pratiqué pour contourner l'inconvénient du bilinguisme français/néerlandais.

Le résultat de cette situation est l'occultation du fait français à Bruxelles.

Déplorons cependant que dans le style « cocu – battu – content », nos élus politiques de l'espace Wallonie – Bruxelles, tous bords confondus, paraissent difficiles à surpasser !

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES PAYS ARABES ET EN ISRAËL (1)

Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire

Il convient de rappeler que, sur les 55 Etats et gouvernements adhérant à l'Organisation internationale de la Francophonie, seules la France et Monaco sont exclusivement francophones. Tous les autres membres se partagent entre plusieurs langues nationales. Un bref panorama survolant les pays arabes et Israël permettra d'y apprécier les tendances actuelles et l'avenir auquel la langue française peut prétendre dans cette partie du monde.

Au nord du Sahara, ce sont les pays du Maghreb qui retiennent l'attention. La forte poussée du français, en net accroissement, est due au taux élevé de la natalité et à la progression de la scolarité des filles. **En Algérie**, le taux de fréquentation scolaire est élevé (97 % pour les garçons, 91 % pour les filles) dont 3 millions et demi apprennent le français. L'introduction du français dès la 3e année du primaire est actuellement envisagée. **Au Maroc**, les garçons sont plus scolarisés (83 %) que les filles (65 %) pour un total de 5.400.000 jeunes, dont 3.700.000 dans le seul primaire. L'étude du français comme première langue vivante est en augmentation de ½ million (soit 3.600 000 au total) depuis le relevé de 1994. **En Tunisie**, 99 % des garçons et 96 % des filles sont scolarisés. Tous les élèves apprennent le français dès la 3e année primaire, même si certains nationalistes le considèrent comme une menace pour les valeurs arabo-musulmanes. Le nombre total des apprenants de français (tous niveaux confondus) frise les deux millions, chiffre également en progrès depuis la dernière statistique de 1994. **En Mauritanie**, la scolarisation a doublé en 20 ans : 89 % des 420.000 jeunes sont aujourd'hui concernés. Le nombre des apprenants de français a également doublé (230.000) en même temps, dans la filière bilingue français-arabe. Une réforme se met en place, instaurant le français langue des disciplines scientifiques, comme au Maroc, lui conférant la même valeur que la note d'arabe dans la cotation des examens.

En dehors du Maghreb, quatre pays arabes dénombrent un chiffre important d'apprenants de français. **L'Egypte** scolarise 80 % de ses enfants sur un total de 16 millions, dont 2 millions et demi apprennent le français, soit un million de plus qu'au dernier recensement de 1994. Si le français paraît solidement implanté dans le système éducatif égyptien, section bilingue arabe-française, l'anglais y est plus prépondérant encore avec près de 96 % d'élèves de tous niveaux. **Le Soudan** souffre d'une pénurie d'enseignants, qui affecte la caractère obligatoire de l'enseignement du français dans les deux premières années du secondaire, touchant théoriquement 320.000 élèves, contre440.000 pour l'anglais.

Au Liban, le bilinguisme arabe-français, cependant traditionnel, semble en recul au profit du bilinguisme arabe-anglais. Sur 800.000 élèves, 500.000 ont encore choisi le français comme langue d'enseignement : la tendance actuellement majoritaire le considère comme une langue étrangère, principalement culturelle, mais moins nécessaire que l'anglais. **En Syrie**, on dénombre 150.000 élèves apprenant le français dans le primaire, contre 700.000 qui choisissent l'anglais. Dans le secondaire, 130.000 étudient le français et 800.000 l'anglais. Le projet de rendre obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère dans le secondaire pourrait profiter préférentiellement au français.

Si les autres pays arabes du Proche-Orient dénombrent nettement moins d'apprenants de français, certaines évolutions sont cependant très prometteuses, même si l'anglais y demeure la langue étrangère dominante. **En Jordanie**, le nombre de jeunes qui apprennent le français reste stable, soit 25.000 sur près d'un million d'élèves du primaire et du secondaire – qui étudient tous l'anglais. **Au Koweit**, ils sont 13.000 aujourd'hui contre 8.400 en 1994. **En Iraq**, 12.500 élèves de diverses filières apprennent également le français. **Au Yemen**, 11.000 jeunes sont ainsi dénombrés, en augmentation là encore depuis 1994. **Au Qatar**, sur un total de 100.000 élèves, 3.500 étudient le français. Ils sont 2.400 à **Barheïn** sur 135.000 étudiants, tous niveaux confondus. Un demi-million de jeunes est scolarisé dans les **Emirats arabes Unis**, où le français reste stationnaire. **En Libye**, le français n'est présent que dans l'enseignement supérieur où 10 % des 163.000 étudiants l'apprennent. **En Arabie saoudite**, 1200 apprenants de français sont dénombrés sur 3,5 millions de scolarisés.

En Israël, les langues nationales sont l'hébreux et l'arabe, ce dernier relevant d'un « secteur arabe » où l'enseignement est dispensé dans les deux langues. L'anglais est « langue internationale primordiale » avec un statut particulier pour le français et le russe. Lorsque dix parents réclament l'ouverture d'une classe de français, il y a obligation d'accéder à leur demande, sous réserve de la décision finale du chef d'établissement. Sur un total de scolarisés qui atteint 1,2 millions, 45.000 élèves apprennent le français, chiffre resté stable et constant. L'institut français de Tel Aviv dénombre en outre 1700 inscrits, et 500 pour les Centres culturels de Haïfa et Nazareth.

En conclusion, l'expansion considérable de notre langue est confirmée dans les pays du Maghreb. Le français se développe, à divers degrés, en Mauritanie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, ainsi qu'en Egypte, au Koweit et au Yémen, n'accusant de recul – paradoxal ! – qu'au Liban. Il reste stationnaire ailleurs. L'appréciation de son utilité ne se cantonne plus au seul domaine culturel : il est choisi comme langue scientifique au Maroc et en Mauritanie, touristique et économique en Egypte.

Dans cette région du monde, localement déchirée depuis un demi-siècle par une guerre inavouée mais impitoyable, notre langue française fait beaucoup mieux que survivre. Elle progresse ou reste stable, surmontant une conjoncture politique parfois hostile. Puisse-t-elle influencer favorablement l'avenir !

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde*, données 2000

La diversité linguistique et culturelle, un combat d'avenir

Pierre-René MÉLON

Du 31 janvier au 5 février dernier, le Forum francophone international (FFI) participait, sous la conduite d'Albert Salon et de Denis Griesmar, au Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre, au Brésil.

Les habitués de ces réunions aux allures de caravansérail savent qu'il ne suffit pas d'être là pour être entendu, ni de prendre la parole pour laisser des traces. Les risques d'édulcoration, de déviation ou de noyautage des idées par divers groupes de pression font partie des frustrations inhérentes à ce genre d'activité. Cependant, grâce à la pertinence de leurs propositions et au soutien de partenaires actifs et influents (notamment l'ATTAC-France), les représentants du FFI ont réussi à éviter ces écueils et à introduire leurs propositions dans les conclusions officielles du Forum social. Albert Salon, Denis Griesmar et Michel Guillou (directeur de l'Institut d'Etudes de la Francophonie de l'université Jean Moulin à Lyon) ont participé à la rédaction des conclusions officielles de l'ensemble du FSM pour la partie nouvelle concernant la diversité linguistique et culturelle du monde.

Quel chemin parcouru en quelques mois ! Officiellement créé en octobre 2001, le Forum francophone international a ainsi fait une apparition remarquée dans un débat qui déborde largement les préoccupations des seuls locuteurs de la langue de Molière : promouvoir la diversité linguistique et culturelle est devenu l'une des modalités de l'équilibre du monde, c'est-à-dire un facteur de paix.
Les résolutions finales du Forum social mondial souhaitent que soient promues la diversité linguistique, la diversité culturelle et les pratiques culturelles. Citons des extraits de ses conclusions : *Les langues, bien commun de l'humanité, méritent à ce titre d'être protégées, en premier lieu par les Etats, contre tout ce qui vise à les détruire. Cela vaut pour toutes les langues, quel que soit le nombre de leurs locuteurs. De même qu'elle menace la biodiversité, la mondialisation libérale, vecteur d'une langue unique, met en péril la diversité linguistique.* Plus spécifiquement, des dispositions légales doivent être prises ou maintenues pour permettre au citoyen de prendre connaissance de la loi dans la langue de son pays. En particulier, *les brevets d'invention, créateurs de droits de monopole opposables à tous, doivent être intégralement disponibles dans la ou les langues officielles.* Conscients que le multilinguisme conditionne le maintien de la diversité des cultures et la possibilité même du dialogue (un monolinguisme favorisant outrancièrement la puissance dominante), les délégués au Forum social mondial sollicitent aussi des gouvernements que leurs représentants s'expriment dans leur langue lorsque cette dernière est l'une des langues officielles ou de travail.

Le souci du respect de la diversité s'élargit naturellement à toutes les activités culturelles qui sont *un bien commun de l'humanité.* Chaque peuple a droit à sa propre représentation du monde, à l'élaboration des modèles, des images et des récits qui fondent son originalité et participent à son inscription particulière dans l'histoire de l'humanité. Les moyens pour y parvenir sont le livre, l'audiovisuel, la chanson, la musique, les spectacles, l'ensemble des biens culturels qui ne peuvent être aliénés sous la pression des lois de la rentabilité et d'une « efficacité » réductrice. Les rédacteurs précisent que *les biens et services culturels ne peuvent être réduits au statut de simples marchandises, même s'ils font souvent l'objet de transactions commerciales. C'est pourquoi, pas plus que l'éducation ou la santé, ils ne sauraient faire l'objet de négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC.* On retrouve ici la défense du principe de l'exception culturelle, applicable tant à la France qu'aux autres pays du monde qu'un moindre rayonnement culturel rend plus vulnérables aux forces d'assimilation mercantiles. Le FSM réclame donc la création d'un « instrument international » qui permettrait d'exclure la culture des principes de libéralisation et de marchandisation.

Les résolutions du FSM soulignent enfin l'importance d'un renforcement du lien entre l'éducation et la culture pour permettre aux plus jeunes *de « recontextualiser » les produits de l'industrie culturelle.* Une revalorisation de l'histoire de l'art et des civilisations et une initiation aux processus modernes d'élaboration des images et des modèles culturels peuvent permettre aux enfants et aux adolescents de redécouvrir et d'approfondir leurs richesses culturelles propres, de maîtriser et de relativiser l'impact des modèles exogènes.

On le voit, ces dispositions dépassent de loin la simple « défense de la langue française dans le monde ». Les nécessités du temps exigent ce renversement de perspective : le point de vue « francocentrique » traditionnel se met au service d'une promotion linguistique et culturelle multifocale, donc plus riche, plus forte et plus mobilisatrice. Comprenons bien que la francophonie n'instrumentalise pas à son profit le combat pour la diversité linguistique et culturelle ; les réactions favorables de l'ensemble des participants au Forum social mondial illustrent que ce combat n'est plus l'apanage d'une francosphère traditionnellement rebelle et insoumise aux marques déposées, il est l'affaire de tous et sans doute l'un des principaux défis du siècle à venir, il est l'une des modalités du combat des nations libres contre l'Empire.

Le texte des résolutions du Forum social mondial 2002 relatives à la diversité linguistique et culturelle peut être consulté sur le site www.voxlatina.com

PISA 2000 : ENQUÊTE INTERNATIONALE DE L'OCDE (1)

Pierre MÉLOT

Annoncé dans le N° 40 de *Wallonie-France* sous le titre « Une enquête qui va faire du bruit », voici, dans les pages qui suivent, un condensé du volumineux rapport de cette vaste enquête ainsi qu'un tableau récapitulatif classant les pays participants par ordre décroissant de performances de leurs élèves.

Vous le constaterez, les élèves formés en Communauté française de Belgique, quel que soit leur réseau, n'ont pas brillé par de bons résultats, c'est un euphémisme ! Les causes en sont multiples, certes, mais nous nous rangeons résolument dans le camp de ceux qui situent les plus grandes carences dans l'organisation chaotique, éclatée et brouillonne de notre système éducatif.

Avant d'aborder ce résumé, long sans doute mais forcément incomplet, nous tenons à citer en exergue les propos d'un lecteur du journal *Le Soir* (rubrique Forum du 6/12/01), M. Nicolas HIRTT, qui met l'accent, avec justesse, sur le climat d'appauvrissement de la Communauté française de Belgique : *Même si la plus grande prudence s'impose en matière de comparaison internationale des acquis scolaires, les résultats de l'enseignement francophone belge dans l'étude PISA-OCDE sont par trop catastrophiques pour ne pas constituer la triste confirmation des craintes exprimées depuis des années par divers acteurs de l'éducation. Au cours des deux dernières décennies, la Wallonie a continué de s'appauvrir par rapport à la Flandre. Il ne faut donc pas s'étonner si les résultats scolaires moyens y sont moins bons. (...) Il faut souligner l'extrême précarité de l'emploi. (...) Les espoirs d'atteindre une promotion sociale via l'école, qui avaient nourri la motivation scolaire de générations d'élèves dans les années 50, 60 et 70, ont été largement déçus. Là encore, l'impact est indubitablement plus grand dans le sud de notre pays que dans le nord.*

Le 5-12-2001, paraissaient dans la presse les résultats d'une enquête internationale portant sur les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique. Cette enquête à grande échelle, menée par l'OCDE au cours de l'année 2000 dans 32 pays (dont 28 sont membres de l'OCDE) reconnus comme étant les plus développés de la planète, a touché 250.000 élèves (qui en représentent 17 millions) où qu'ils en soient dans leur parcours scolaire.

Cette enquête a pour nom PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves). Treize autres pays se livreront à la même évaluation en l'an 2002, ce qui étendra la portée de cette enquête au tiers de la population mondiale.

PISA s'est principalement attaché, en l'an 2000, à l'évaluation de la lecture. Cette évaluation sera répétée tous les trois ans. En 2003, l'accent sera mis sur la culture mathématique, en 2006, sur la culture scientifique, et en 2009, de nouveau sur la compréhension de l'écrit. PISA vise à évaluer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans approchant de la fin de leur scolarité obligatoire (2) sont préparés à relever les défis de la société de la connaissance. L'évaluation de PISA 2000 n'a donc pas pour objectif de déterminer le degré de maîtrise d'un programme d'enseignement donné. En revanche, elle porte sur l'aptitude des jeunes à exploiter leurs connaissances et leurs compétences, c'est-à-dire sur ce qu'ils sont capables d'accomplir grâce à leur apprentissage et dont ils auront besoin une fois devenus adultes.

L'enquête vise également à recueillir des données contextuelles associant les résultats aux caractéristiques des élèves, des familles et des établissements afin de mieux expliquer les différences de performances. Les décideurs politiques pourront y trouver un outil de comparaison international sur lequel fonder leurs choix d'orientation futurs.

L'organisation de cette enquête a été confiée à des experts des pays participants. Pour la Communauté française de Belgique, la coordination a été assurée par Mme Dominique LAFONTAINE, du Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège.

L'OCDE affirme que *des ressources considérables ont été déployées pour obtenir une grande latitude culturelle et linguistique dans le matériel d'évaluation. Le contrôle de la qualité en matière de traduction, d'échantillonnage et de collecte des données répond aux normes les plus strictes. Cette initiative internationale est la plus exhaustive et la plus rigoureuse qui ait été entreprise à ce jour.*

Quelle a été la méthode retenue par les experts ?

* Le cycle d'évaluation PISA 2000 a été administré sous la forme d'épreuves « papier-crayon » d'une durée de 2 heures.
* Les épreuves, regroupées dans des unités basées sur des situations de la vie réelle, comportaient des questions à choix multiples (QCM) et des questions ouvertes (nécessitant des réponses construites).
* Un questionnaire contextuel personnel d'une durée de 30 minutes (milieu socio-culturel, niveau d'études des parents, structure familiale, pays d'origine, langue parlée à la maison, motivation pour l'école, temps consacré aux devoirs) a été soumis aux élèves.
* Les chefs d'établissement ont, eux aussi, rempli un questionnaire concernant leur établissement (structure scolaire, secteur public ou privé, climat scolaire, discipline, formation initiale et continue des enseignants, ressources, encadrement, infrastructures, matériel informatique).

Pourquoi avoir retenu l'âge de 15 ans (plus exactement entre 15 ans 3 mois et 16 ans 2 mois) ?

Pour permettre la comparaison entre pays différents, PISA doit évaluer des populations cibles comparables. Or, en raison des différences importantes existant entre les systèmes d'enseignement des pays concernés (préscolaire ou non, début et fin de la scolarité obligatoire, structures et filières, etc.), la validité des comparaisons internationales passe par l'application d'un critère unique : celui de l'âge. Notons que l'enquête a exclu les jeunes de 15 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Par contre, les diverses formes d'enseignement ont été prises en compte (général, technique, professionnel, spécialisé).

Que signifie « compréhension de l'écrit » au sens de l'enquête PISA ?

Comprendre l'écrit (c'est-à-dire la lecture au sens large du

terme) signifie comprendre et utiliser des textes écrits mais aussi réfléchir à leur propos. Ce concept va au-delà du simple décodage et de la compréhension littérale d'informations écrites. Les épreuves se sont réparties entre des textes narratifs, descriptifs et argumentatifs. Elles ont également comporté des graphiques, des diagrammes, des listes et des formulaires, c'est-à-dire des écrits qui requièrent des techniques différentes en matière de traitement de l'information.

Que signifie « culture mathématique » ?
La culture mathématique est définie comme l'aptitude à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques en fonction des exigences de la vie présente et future, de la vie professionnelle, de la vie sociale. Les épreuves ont porté sur les concepts de quantité, d'espace, de forme, de variation, de relation. Rappelons que les mathématiques constituent, en l'an 2000, un domaine « mineur » du cycle d'évaluation PISA.

Que signifie « culture scientifique » ?
La culture scientifique est définie comme la capacité d'utiliser des connaissances scientifiques, (sciences de la vie et de la santé, sciences de la Terre et de l'environnement, sciences dans la technologie) et de tirer des conclusions en vue de comprendre le monde naturel et de prendre des décisions à son propos. (Comme pour la culture mathématique, PISA 2000 ne s'est pas concentré sur la culture scientifique).

Quel a été le mode d'évaluation ?
Pour la compréhension de l'écrit (domaine principalement visé par PISA 2000), trois échelles de performances ont été déterminées, non hiérarchisées entre elles :
1. retrouver l'information dans un texte
2. interpréter le texte
3. réfléchir sur le contenu du texte

Pour chaque échelle de performances, 5 niveaux de compétences ont été établis. Les résultats obtenus sur les 3 échelles ont été synthétisés sur une échelle globale de compréhension de l'écrit dont la moyenne a été fixée à 500. Le niveau 5 correspond à des résultats supérieurs à 625. Le niveau 1 démarre à 335 points. Certains élèves obtiennent des résultats inférieurs à 335 points, ce qui signifie qu'ils ne sont pas capables de mettre en œuvre les compétences les plus élémentaires que PISA cherche à mesurer.

Quelle est la valeur transnationale de l'évaluation ?
Les pays ont élaboré les épreuves sur la base de spécifications internationales. Ces épreuves ont ensuite été révisées par des spécialistes des pays concernés et par des experts en matière d'évaluation. Les instruments d'évaluation ont été préparés à la fois en anglais et en français, puis traduits dans les langues des pays participants en respectant des procédures de traduction et de vérification strictes afin de garantir l'intégrité et l'équivalence linguistique.

Quels sont les facteurs contribuant à la variation des performances entre établissements ?
1. Les différences infranationales
Dans plusieurs pays, les systèmes éducatifs sont du ressort d'autorités infranationales (Communautés en Belgique, Provinces au Canada, Länder en Allemagne, Etats aux USA ou en Australie, combinaisons d'autorités infranationales et de Communautés linguistiques en Suisse).
2. Les zones rurales et urbaines
3. Les établissements publics et privés
On observe dans de nombreux pays une concurrence entre établissements publics et privés. Les établissements privés appliquent généralement des politiques de recrutement plus sélectives et entravent la fréquentation d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés.
4. Les types de programmes
Certains établissements préparent à l'enseignement supérieur, d'autres à l'entrée directe sur le marché du travail.
5. Les niveaux d'enseignement
Dans quelques pays, certains élèves de 15 ans fréquentent des établissements d'enseignement secondaire supérieur alors que d'autres sont encore inscrits dans des établissements d'enseignement secondaire inférieur.
6. Caractéristiques socio-économiques
La variation socio-économique des effectifs scolaires peut affecter les performances des élèves inscrits.

Dans quelle mesure PISA peut-il évaluer les compétences « utiles à la vie » ?
Il y a forcément une part de subjectivité dans le choix des questions. Mais, bien que l'avenir des élèves sondés soit encore inconnu, une enquête semblable portant sur les adultes a démontré que les compétences en lecture, mathématiques et sciences sont étroitement liées à la réussite sur le marché du travail et aux revenus, bien plus que ne l'est le niveau d'études.

Comment interpréter les résultats du cycle d'évaluation PISA ?
Des résultats différents d'un pays à l'autre ne signifient pas que les établissements d'un pays sont supérieurs à ceux d'un autre pays. L'apprentissage commence bien avant la scolarisation et se poursuit dans divers environnements institutionnels et extra-scolaires. En revanche, on peut en conclure que, dans tel pays, les effets cumulés de toutes les expériences d'apprentissage entre la petite enfance et l'âge de 15 ans, à l'école et en dehors de l'école, ont généré des résultats plus favorables que dans tel autre pays.

Quelles conclusions générales peut-on tirer de cette enquête ?
* Les connaissances et les compétences en compréhension de l'écrit (lecture au sens large) varient grandement d'un pays à l'autre
* En compréhension de l'écrit, l'écart est plus important entre élèves d'un même pays (10 fois plus) qu'entre les différentes moyennes nationales.
* En moyenne, 10 % des élèves atteignent le niveau 5 (le plus élevé). A l'autre extrémité de l'échelle, ils sont 18 % à n'atteindre que le niveau 1 (le moins élevé) ou à ne même pas l'atteindre.
* Le constat est d'autant plus alarmant que se multiplient les indices montrant que la formation continue après l'école tend à accentuer plutôt qu'à atténuer les différences de compétences découlant de la formation initiale.
* Les disparités entre élèves trouvent leur origine dans le milieu socio-économique des élèves et des établissements, dans le volume des ressources humaines et financières consacrées à

Echelle de compétences

Lecture

Pays	Moyenne
Finlande	546
Canada	534
Belgique (Com. flamande)	**532**
Nouvelle-Zélande	529
Australie	528
Irlande	527
Corée du Sud	525
Royaume-Uni	523
Japon	522
Suède	516
Autriche	507
Islande	507
Norvège	505
France	505
Etats-Unis	504
Moyenne des pays OCDE	**500**
Danemark	497
Suisse	494
Espagne	493
Tchéquie	492
Italie	487
Allemagne	484
Liechtenstein *	483
Hongrie	480
Pologne	479
Belgique (Com. française)	**476**
Grèce	474
Portugal	470
Russie *	462
Lettonie *	458
Luxembourg	441
Mexique	422
Brésil *	396

Mathématiques

Pays	Moyenne
Japon	557
Corée du Sud	547
Belgique (Com. flamande)	**543**
Nouvelle-Zélande	537
Finlande	536
Australie	533
Canada	533
Suisse	529
Royaume-Uni	529
France	517
Autriche	515
Danemark	514
Islande	514
Liechtenstein *	514
Suède	510
Irlande	503
Moyenne des pays OCDE	**500**
Norvège	499
Tchéquie	498
Etats-Unis	493
Belgique (Com. française)	**491**
Allemagne	490
Hongrie	488
Russie*	478
Espagne	476
Pologne	470
Lettonie *	463
Italie	457
Portugal	454
Grèce	447
Luxembourg	446
Mexique	387
Brésil *	334

Sciences

Pays	Moyenne
Corée du Sud	552
Japon	550
Finlande	538
Royaume-Uni	532
Canada	529
Nouvelle-Zélande	528
Australie	528
Belgique (Com. flamande)	**519**
Autriche	519
Irlande	513
Suède	512
Tchéquie	511
France	500
Norvège	500
Moyenne des Pays OCDE	**500**
Etats-Unis	499
Hongrie	496
Islande	496
Suisse	496
Espagne	491
Allemagne	487
Pologne	483
Danemark	481
Italie	478
Liechtenstein *	476
Belgique (Com. française)	**467**
Grèce	461
Russie *	460
Lettonie *	460
Portugal	459
Luxembourg	443
Mexique	422
Brésil *	375

* Pays non membres de l'OCDE

l'enseignement, dans les différences de programmes ou la manière dont l'enseignement est organisé et dispensé.

* Il est difficile d'apporter des réponses claires sur l'impact exercé par les politiques et pratiques d'enseignement sur les performances des élèves. Les résultats de PISA nous montrent néanmoins que les écarts de performances des élèves sont plus importants dans les pays où une distinction explicite est faite entre les types de programmes et d'établissements dès les premières étapes de la scolarisation.

* En cultures mathématique et scientifique (comme dans le cas de la compréhension de l'écrit), les écarts sont plus importants entre les élèves d'un même pays qu'entre pays différents.

* Les dépenses en éducation plus élevées sont associées à des performances plus élevées, mais ne les garantissent pas absolument.

* Dans tous les pays, la supériorité du sexe féminin dans la compréhension de l'écrit est considérable. Le sexe masculin n'est supérieur au sexe féminin en culture mathématique et scientifique que dans la moitié des pays.

* Le milieu familial a un impact sur la réussite scolaire, et le statut socio-économique peut en renforcer sensiblement l'effet, mais pas systématiquement. Ce constat débouche sur la nécessité de prendre les décisions politiques propres à offrir l'égalité des chances à tous les élèves, quel que soit leur milieu familial. Or il apparaît souvent que les établissements reproduisent les privilèges dont jouissent les milieux favorisés au lieu d'offrir une meilleure égalité des chances susceptible d'entraîner des résultats répartis de manière plus uniforme.

* Parmi les approches envisageables, citons la suppression du regroupement d'élèves par aptitudes ou encore une assistance plus suivie aux élèves dont le niveau de performances est insuffisant. Enfin, aucun facteur ne peut, à lui seul, expliquer pourquoi certains établissements ou certains pays obtiennent de meilleurs résultats que d'autres.

Conclusions concernant la Communauté française de Belgique

103 établissements représentant 2.818 élèves ont participé à PISA 2000 en Communauté française de Belgique, tous réseaux confondus. On note cependant une surreprésentation (66 %) d'élèves de l'enseignement libre catholique, ce qui n'est pas sans influencer le résultat global. Mme LAFONTAINE, coordinatrice de l'enquête pour la Communauté française, interrogée sur cette disproportion (qui ne correspond pas aux chiffres de population respectifs des divers réseaux d'enseignement), n'a pas été en mesure de préciser si cette situation remonte à la sélection des établissements sollicités ou est due à un taux plus élevé de participation des écoles du réseau libre catholique.

En Communauté française, classée en queue de peloton des pays participants, on constate que les écarts entre élèves du niveau 5 et ceux du niveau 1 sont très importants (comme en Allemagne et au grand-duché de Luxembourg). Le groupe des élèves du niveau 5 se situe dans la moyenne OCDE, mais les élèves faibles à très faibles sont très (trop) nombreux. Les écarts entre établissements sont, eux aussi, considérables.

Les écarts liés à des facteurs socio-économiques (souvent en relation avec l'immigration) sont très alarmants. Nos classes contiennent 18 % de non-Belges, contre 12 en Flandre et 9 dans l'OCDE.

Du fait de notre système de redoublement, 57 % des élèves sont « à l'heure », contre 75 en Flandre.

Pour conclure, remarquons que l'objectif de PISA n'est pas de proposer des solutions, ce qui est l'ouvrage des politiques, mais d'effectuer un travail d'évaluation. Parmi les responsables politiques, précisément, qui ont « épluché » le rapport de l'enquête PISA dans ses moindres détails et ont décidé d'en informer largement le corps enseignant, nous souhaitons mentionner M. Jules JASSELETTE, échevin de l'Instruction publique de la Ville de Liège, qui a pris l'initiative d'inviter Mme LAFONTAINE, coordinatrice de l'enquête PISA pour la Communauté française de Belgique, à une présentation des résultats. Cette séance d'information s'est tenue au Palais des Congrès de Liège le 21 mars dernier devant plus de 500 personnes. Des propos tenus par Mme LAFONTAINE (soutenus par la projection de nombreux tableaux et graphiques) et du large échange de vue qui a suivi l'exposé, nous retenons qu'il s'avère indispensable de :

* mener une réflexion approfondie sur le fonctionnement du système éducatif extrêmement hétérogène et éclaté en Communauté française (trois ministres de l'enseignement, de surcroît, issus de formations politiques différentes) ;
* revoir en profondeur les structures de l'enseignement (libre choix de l'établissement, filières de formation, maintien ou non du redoublement) dans un but préventif ;
* renforcer les mesures de discrimination positive (encadrement plus important dans les écoles accueillant des populations défavorisées, sections de remédiation, accueil des primo-arrivants), dans un but curatif ;
* mettre sur pied un véritable pilotage du système éducatif ayant autorité sur l'ensemble des réseaux, lesquels conduisent à une hétérogénéité des programmes, des méthodes, des populations scolaires génératrice d'écarts considérables dans les performances des élèves.
* réfléchir sur le bien-fondé de l'acquisition de « compétences » (terme flou apparaissant dans nos décrets et nos programmes) plutôt que de « savoirs » (démarche plus exigeante sur le plan formatif), laquelle acquisition de « compétences » peut déboucher sur le laxisme pédagogique et conduire finalement à l'affaiblissement des performances ;
* expérimenter les réformes à petite échelle ;
* oser arrêter à temps les réformes qui se révèlent être des échecs ;
* ne pas ouvrir des chantiers de réforme perpétuels, notamment lors des changements de ministre ;
* prévoir un accompagnement pédagogique digne de ce nom.

NOS COMMENTAIRES

Osons le dire : le système éducatif de la Communauté française de Belgique va à vau-l'eau. Les enseignants le savent depuis longtemps, en souffrent en silence ou en l'exprimant haut et clair. Mais rien ne change. Au contraire, l'eau s'infiltre de toutes parts dans le navire et les trois capitaines actuellement à la barre appliquent l'un une rustine à la coque, l'autre du lest supplémentaire à la quille, et le troisième ne sait que faire du gouvernail. Le rapport PISA de l'OCDE vient de faire retentir brutalement la sirène d'alarme : le S.O.S. n'est pas loin. En plus d'être atteint dans ses structures, le bateau menace de couler par excès de poids mort à transporter. C'est très exactement ce que pense la revue *Le Quinzième Jour* de l'Université de Liège qui titre, dans son n° 110, *L'Ecole au Pisa-ller*, se payant au passage un jeu de mots qui en dit long.

Citons quelques phrases de cet article dans lequel Mme LAFONTAINE s'exprime librement sur les résultats de l'enquête PISA. *28 % de nos élèves ont des compétences très faibles en lecture. Ce qui est le plus frappant : la disparité entre les très bons éléments et les autres est particulièrement marquée chez nous. Notre système scolaire apparaît à la fois peu efficace et peu équitable. Manifestement, notre école ne compense pas les inégalités sociales de départ. C'est un constat amer et alarmant pour notre école qui se veut démocratique.*

Y a-t-il une solution au déclin de l'école ? Dans le cadre belge, nous pensons qu'il est vain de l'espérer. N'oublions pas que l'école, comme les autres institutions, est le reflet de ce que veut pour elle l'ensemble de la société. Se pose donc la véritable question : notre société belgicaine veut-elle d'une école pluraliste et démocratique, en un mot républicaine ? Si nous répondons oui, la France, notre nation culturelle, nous attend avec son école au-dessus de la moyenne. Si nous répondons non, advienne que pourra...

(1) OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques. Groupement constitué en 1961 par 19 Etats européens ainsi que par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, les Etats-Unis et le Japon en vue de promouvoir la saine expansion économique des pays membres ainsi que non-membres en voie de développement économique.

(2) L'âge de la fin de la scolarité obligatoire varie d'un pays à l'autre. Il est de 15 ou 16 ans dans un grand nombre de pays. En Belgique, ce point relève encore des instances fédérales. La scolarité obligatoire à plein temps prend fin à 16 ans, à temps partiel à 18 ans.

PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PARLONS LE FRANGLAIS, SOIT. MAIS LE BON !

Pierre MÉLOT

Après plusieurs heures de route sous le soleil et dans les bouchons, une famille belge met enfin pied à terre devant l'entrée de son camping, « Les Olivades »

M. Nivelle : Ouf ! Pas fâché de couper le contact.

Mme Nivelle : Oh, que c'est beau ! Regardez-moi ces falaises, les enfants ! Avec tous ces chênes verts. Et cette odeur de thym...

Nicolas (14 ans) : Dis Papa, c'est quand qu'on loue un kayak ?

Mme Nivelle : Si on s'installait d'abord, hein ? Allons à la réception !

M. Nivelle : Bonjour, Monsieur... Gévaudan ?

M. Gévaudan : Lui-même, M'sieurs Dames, pour vous servir ! Vous avez fait bonne route ?

Mme Nivelle : Sans problèmes, mais quelle chaleur !

M. Gévaudan : Oh, ne vous plaignez pas, ma p'tite Dame ! On n'a eu que 32 à l'ombre aujourd'hui, ha, ha, ha ! Mais... pas de panique, les enfants ! On n'a jamais vu l'Ardèche à sec !

Noémie (12 ans) : Heureusement, parce qu'on est venus pour se baigner, nous !

M. Nivelle : En attendant, à quel emplacement puis-je conduire mon mobil home, s'il vous plaît ?

M. Gévaudan : Désolé, Monsieur, nous ne faisons pas le mobil home. Nous ne louons des emplacements que pour des tentes et des camping-cars. Mais je peux vous aiguiller vers un collègue, au camping des Cévennes. Vous verrez, vous y serez très bien avec votre mobil home. S'il lui reste de la place...

Mme Nivelle : Attendez ! Ce que je vois là-bas sous les pins, c'est bien des mobil homes...

M. Gévaudan : Eh bien, c'est le cas de dire que vous avez une vue perçante ! Parce que les mobil homes les plus proches, je viens de vous le dire, ils sont plantés au camping des Cévennes, à 2 km d'ici !

M. Nivelle : Dites, je ne rêve pas ! Je vois bien des mobil homes dans votre camping. Regardez : un blanc avec un auvent vert, un petit près du barbecue...

M. Gévaudan : Mais mon bon Monsieur, je vous assure : y a pas plus de mobil home dans mon camping que de cigale dans le creux de ma main !

Mme Nivelle (à voix basse) : Ce type est bizarre, Patrick. Allons voir ailleurs.

M. Nivelle : Attends, Gisèle ! Laisse venir !

Mme Gévaudan (arrivant à la rescousse) : Bonjour, Messieurs Dames. Je suis Madame Gévaudan. Y a quelque chose qui ne va pas ?

Mme Nivelle : Je crois qu'on ne se comprend pas très bien avec votre mari, Madame.

Mme Gévaudan : Oh, moi, je devine ce qui se passe. Vous êtes Belges, n'est-ce pas ?

Mme Nivelle : Oui, mais qu'est-ce que ça vient faire ici ? Nous parlons français comme vous. Et maintenant, on a tous la même monnaie.

Mme Gévaudan : C'est vrai, depuis le 1er janvier. Mais on n'a pas encore tous le même vocabulaire... Et il n'existe pas de calculette pour ce genre de conversion ! Attendez, j'appelle ma belle-fille. Elle est Belge comme vous et, dans son pays, elle était institutrice avant d'épouser notre fils. Je suis sûre qu'elle va régler ce petit malentendu.

La belle-fille : Bonjour ! J'ai entendu votre conversation. Comme vous, je disais « mobil home » avant d'épouser un Français. Puis j'ai bien dû me mettre à l'anglais ... de France. Et me rendre à l'évidence.

M. Nivelle : Tu entends, Gisèle, j'ai l'impression qu'on va apprendre quelque chose.

La belle-fille : Voici ce que j'ai découvert : un « mobil home » c'est d'abord un « home », vous êtes d'accord, c'est-à-dire un logement. Et ce qu'il a de particulier, ce logement, c'est qu'on peut le déplacer. Autrement dit, qu'il est mobile, ou transportable s'il est trop volumineux.

Mme Nivelle : Eh bien, le véhicule qui nous a amenés jusqu'ici, c'est bien notre logement, pour la durée des vacances, non ?

La belle-fille : Bien sûr. Votre Fiat que je vois là, vous pouvez y loger, grâce à son aménagement intérieur, c'est entendu. Mais c'est avant tout un véhicule, ne l'oubliez pas. D'où le mot anglais « car ». Quel genre de « car », si vous me permettez ce mélange des langues ? Un « car » pour faire du camping : un camping-car.

Noémie (tout bas à son frère) : C'est vrai ce qu'elle dit, la dame.

La belle-fille : Camping-car, c'est le mot que les Français ont adopté pour ce genre de véhicule. Entre parenthèses, vu sa taille, les Anglais préfèrent parler de « camping van ».

Mme Nivelle : Ah, j'y suis maintenant ! Le « camping-car », c'est ce que nous appelons à tort en Belgique « mobil home ».

La belle-fille : Voilà ! Et le « mobil home », en France comme en Angleterre et aux Etats-Unis, c'est ce que les Belges appellent « caravane résidentielle ».

Nicolas : Ah oui, ces grandes roulottes immobiles qu'on voit dans les terrains de camping.

M. Nivelle : Mais oui ! Comment n'y avais-je pas pensé ? Une caravane, par définition, c'est fait pour bouger. Or nos « caravanes résidentielles » ne bougent pas d'un pouce pendant toute l'année. Elles sont d'ailleurs conçues pour rester sur place. Je me demande pourquoi on les a baptisées « caravanes » alors...

La belle-fille : J'ai envie d'avancer une explication pour cette appellation que les Belges ont choisie : regardez autour de vous dans ce camping. Vous y verrez 7 Flamands pour 3 Wallons. Et quel mot les Flamands utilisent-ils pour désigner un « mobil home » ? « Stacaravan », ce qui veut dire exactement « caravane fixe ». Entre nous, une belle contradiction, vous ne trouvez pas ?

Nicolas : Dis Papa, si tu entrais le camping-car ? On pourrait déjà s'occuper de louer un kayak...

LES SUBTILES SENTEURS DU PRINTEMPS BELGE

Marc SUTTOR

La Flandre garde, détrompez-vous, une certaine notion de la solidarité fédérale. Ses élevages intensifs produisent beaucoup trop d'excréments, - notamment de lisier - riches en nitrates et en phosphates: l'excédent se compte en dizaines de millions de kg. Dès lors, nos voisins cherchent à «écouler» ces matières organiques et les exportent, essentiellement en France et en Wallonie. Au début du mois d'avril, on en a transporté plus de 100 tonnes vers Culdes-Sarts... En 2001, ce furent plus de 427 000 kg de lisier (chiffre avoué) qui prirent ainsi la direction du sud. Bonne affaire, puisque les agriculteurs en difficulté voient là un apport intéressant en argent «frais» et en engrais naturels. Oui, mais... trop, c'est trop, et le risque de pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques semble réel.

Or, la Wallonie se trouve en position très délicate vis-à-vis des normes de la Commission européenne en matière de qualité des eaux. D'ailleurs, depuis le 1er janvier 2001, toute importation de lisier est interdite sur le territoire wallon. Mais, manifestement, les Flamands veulent ignorer cette décision. C'est entendu, il y a des trafiquants, des deux côtés, qui trouvent un intérêt évident à continuer leurs «juteuses» affaires. Mais, plus gênant, il paraît que les autorités de la Flandre mènent la danse. La ministre flamande de l'Environnement et de l'Agriculture, - *Agalev* (les Verts flamands) - tente auprès de son collègue wallon, Michel Forêt, de préserver pour sa Région la possibilité d'expédier son lisier en Wallonie. Bien plus, une perquisition menée au début du mois de février auprès de la *Mestbank* (banque du lisier) montre que cet organisme dépendant directement du gouvernement flamand est tout à fait «mouillé» dans cette affaire. En outre, qui sait si les milieux louches qui organisent une part de ce trafic n'en profitent pas pour «amender» le lisier à l'aide de quelques produits toxiques encore plus dangereux? Ces dépôts existent, les habitants de Tarcienne peuvent en témoigner, même si l'origine de ces résidus paraît différente.

Alors, la Wallonie devient-elle la poubelle de la Flandre? Est-ce là l'expression de la solidarité fédérale? C'est que nos voisins ne jouent jamais franc: tout se traite par la bande. Au vrai, si le gouvernement flamand négociait son lisier contre le financement de la sécurité sociale pour nos petits vieux et les autres Wallons en difficulté, ce serait choquant, mais clair et net. Toutefois, cela provoquerait peut-être une réaction d'amour-propre de la part d'un peuple à qui on affirmerait ainsi sa position de colonie. Autant ne pas tenter le diable et poursuivre la même politique, de manière détournée.

Décidément, voilà encore des relations communautaires qui fleurent bon la Belgique éternelle. Narines sensibles, s'abstenir!

APRÈS LA FÊTE DE LA LANGUE FRANÇAISE...

Patrick HEUSCHEN

Il y a quelques semaines, c'était la Fête de la langue française. Mais enfin, c'est tous les jours que les écorcheurs et massacreurs de tout poil lui font sa fête, à ce malheureux idiome ! Au *hit parade*, pardon au classement, des défenseurs de la langue de Molière, nous sommes loin derrière les autres, en particulier les Québécois et autres Canadiens français. Là-bas, il n'y a pas de *week-ends*, mais des fins de semaine, et si on n'aime pas une entrevue qui passe à la télévision, on ne *zappe* pas, Monsieur, on pitonne !

C'est d'ailleurs une Québécoise, Denise Bombardier qui est la plus remontée contre ses cousins français à qui elle reproche leur style caramel mou quand il s'agit de préserver le français du n'importe quoi. Mais si les Canadiens français voulaient remettre les Belges francophones dans le droit chemin du bon langage, c'est une escadrille de bombardiers qu'ils devraient envoyer. Nous sommes les champions du monde du franglais, ce mélange de français simplifié et d'anglais de cuisine. Et Dieu sait si la cuisine anglaise, c'est un peu spécial ! En Belgique réputée francophone, un *dealer* expose des *breaks* dans un *show-room*. Et vous insistez, il vous fera des conditions *fleet*. En une seule phrase, voilà Voltaire et Shakespeare assassinés !

Les pouvoirs publics ne sont pas en reste. Ils nous construisent des *rings*, et quand ils mettent fin au financement d'un projet, ils emploient le mystérieux *phasing out*. Le citoyen sera moins effarouché.

Si vous ne pratiquez pas le jargon prétentieux des cadres très moyens, bonne chance pour décortiquer les offres d'emploi des journaux bruxellois *The Evening* ou *The free Belgium*.

Ce micmac linguistique peut causer des surprises. Dans une lettre reçue récemment, on me priait de prendre contact avec un *call-center*, où Mlle Christina m'attendait, « étant spécialement dédicacée à mon *affinity* ». Je vois, ami lecteur mâle, ton œil égrillard s'allumer. Déception, il s'agissait de ma compagnie d'assurance qui me proposait des réductions de primes. Tout arrive.

Une autre fois, j'évoquerai ce que j'appelle le « belgax », ce délicieux mélange de français et de flamand, mais à chaque jour suffit son anglais sans peine.

Ah ! le bon apôtre que v'là...

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous, un article de Mario Cloutier, paru dans le grand journal québécois *Le Devoir* (11/03/02) et communiqué par notre ami Alfred Mathot. Nos lecteurs apprécieront comme il se doit tout le fiel antifrançais - habilement ? - distillé par le ministre flamand Paul Van Grembergen.

Respect des diversités culturelles : Un ministre flamand met en garde le Québec contre la France

La Flandre met en garde le Québec par rapport à la France et à son respect des diversités culturelles. En entrevue au Devoir *lorsqu'il était récemment de passage à Québec, le ministre flamand des Affaires extérieures, Paul Van Grembergen, a tenu à rappeler aux Québécois que les Français n'ont pas toujours été les plus grands défenseurs de la diversité culturelle chez eux et dans le monde.*

« La France n'est pas un Etat qui fait la promotion de la diversité. En France, ils ont des Flamands au nord, des Bretons, des Basques, des Corses qui veulent donner de l'importance à leur langue maternelle, mais la France n'y est pas favorable. De temps en temps, les Québécois doivent un peu se distancer du discours de la France et rester sur le qui-vive. »

La Flandre souhaite intensifier ses relations avec le Québec. Mercredi dernier, M. Van Grembergen a signé une entente-cadre avec la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'environnement. Mais il souhaite faire plus.

« On voudrait avoir une relation spéciale de nation favorisée dans le sens spirituel et politique, bâtie sur notre expérience et le passé (...). La Flandre et le Québec partagent une même philosophie de la diversité culturelle. »

M. Van Grembergen soutient ne pas vouloir s'immiscer dans les affaires extérieures du Québec ou dans les affaires intérieures du Canada. Il tient cependant à reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination. Le ministre flamand souligne d'ailleurs que la Flandre et le Québec se ressemblent à bien des égards : petites nations entourées de cultures dominantes, en quête de pouvoir qui vont dans le sens de leurs intérêts spécifiques.

Bien au fait de la promotion faite par le gouvernement Landry d'une nouvelle union confédérale au sein du Canada, il a expliqué que son parti politique, le SPIRIT, était lui-même un défenseur du « fédéralisme intégral », c'est-à-dire que les services doivent être rendus par le niveau de gouvernement le plus près des citoyens, sinon par l'Etat-région et, enfin, par l'Union européenne.

L'Etat-flamand, a-t-il ajouté, possède plusieurs compétences, davantage que le Québec en matière de représentation internationale, mis à part les retraites, la sécurité sociale, le chômage et l'aide aux familles qui restent assumées par le Parlement belge.

Les Flamands pourraient, estime-t-il, s'avérer des guides utiles en matière de cohabitation culturelle, eux qui coexistent de mieux en mieux avec leurs voisins belges, les Wallons (ndlr : ! ! !).

« Il y a une très grande affection entre la Wallonie et le Québec. Mais, de temps en temps, on doit comprendre à Québec que la Francophonie internationale n'est pas innocente. »

Les six millions de Flamands, dit-il, ont longtemps souffert d'une certaine domination de la langue et de la culture française en Belgique et en Europe. Cette expérience pourrait également être profitable aux Québécois, croit-il, dans ses relations internationales.

« Je ne veux pas dire que le Québec ne doit pas entreprendre tout ce qu'il peut pour améliorer ses relations avec la France et les autres pays de la Francophonie, mais ils doivent aussi penser que ce n'est pas une philosophie (la diversité culturelle) privilégiée en France. Ce que veulent les Québécois, parfois, n'est pas dans la même philosophie qu'a eue la France dans le passé. »

BREVE

IL Y A SAINT ET SAINT...

Dans son livre *Naissance de la nation France*, l'historienne Colette Beaune montre qu'au Moyen Age s'était développé un culte bizarre, celui de « saint Clovis », le roi des Francs, converti à la foi chrétienne et vu comme le fondateur de la dynastie française. Décrit comme pieux, charitable et même chaste (ô Clotilde !), il ne fut cependant jamais canonisé par Rome. Son culte, jouissant de la protection royale, fut répandu surtout dans le peuple afin de renforcer l'union d'un royaume, œuvre divine certes, mais menacée dans son existence au XIVe et au XVe siècles.

Cela ne vous rappelle-t-il rien ? Mais oui, c'est bien sûr... *mutatis mutandis*, « saint Baudouin », protecteur occulte d'une Belgique mal en point, peut-être canonisé demain pour les besoins de la cause, avec le soutien – n'en doutons pas – de Leurs Eminences Louis Michel et Elio Di Rupo.

L'histoire serait-elle quand même un éternel recommencement ?

La Belgique « au bord de l'éclatement institutionnel » (1)

Réflexions à propos d'une réponse d'Elio Di Rupo...

Jacques DEHAES

Le 20 janvier dernier, lors de l'émission *Mise au point* de la RTBF, un journaliste du *Standaard* a soulevé la question du blocage, par le gouvernement wallon, de l'initiative flamande en matière de crédit-temps, initiative visant à accorder aux travailleurs flamands une indemnité complémentaire, en sus de celle octroyée au niveau fédéral (2).

Selon ce journaliste, le fait que des syndicats socialistes et un Premier ministre wallon, lui aussi socialiste, Jean-Claude Van Cauwenberghe, bloquent une avancée sociale en faveur des ouvriers et employés, que le gouvernement flamand est disposé à financer, est unanimement ressenti comme « inacceptable » en Flandre. Suit une longue réponse d'Elio Di Rupo dans laquelle on relève quelques propos bien éclairants :

Le gouvernement flamand, pour un certain nombre de dossiers, bloque aussi ... Je pense à la SNCB... je pense à la justice bruxelloise... Ce qui est plus grave, dans la question évoquée, ce n'est pas tant les francs et centimes concernés, c'est que, dans ce pays, on est toujours au bord de l'éclatement institutionnel ... et les accords interprofessionnels entre patrons et syndicats sont véritablement les éléments d'un ciment de ce pays...

La Flandre est une Région riche, et je l'en félicite..., et certains néerlandophones disent : « arrêtons ces négociations interprofessionnelles au niveau fédéral et tirons notre plan nous-mêmes »
Quand le gouvernement flamand dit non pour la DAT (Ndlr : devenue SN Brussels Airlines), *c'est simplement l'inca-pacité, la non-volonté d'un certain nombre de responsables de mettre de l'argent dans une entreprise parce qu'elle est fédérale... Mais le jour où les négociations entre patrons et syndicats deviendraient régionalisées, c'est le pays qui va aller vers des formes d'autonomie. Les néerlandophones en grand nombre, veulent l'autonomie de la Flandre et nous irons peut-être vers une République de Flandre..*

Elio Di Rupo a incontestablement une vision claire de l'avenir de la Flandre. Le seul avenir, hélas, qu'il envisage pour les francophones, c'est celui d'une Belgique dominée par la Flandre. Par conséquent pour lui, la défensive est la seule attitude praticable : consentir à des concessions, lâchées si possible au compte-gouttes, quand c'est nécessaire, pour obtenir des maîtres l'une ou l'autre petite compensation qui sera, bien entendu, présentée au public comme une conquête faisant partie d'un « compromis équilibré ».

Il faut bien gagner du temps ! Mais, à terme, de compromis en compromis, la bataille n'est-elle pas déjà perdue ?

Comment expliquer, dès lors, ce comportement ? Dans quel camp est-il ? Espère-t-il vraiment pouvoir indéfiniment contenir les avancées flamandes ? Le pessimisme même de ses déclarations démontrerait plutôt le contraire. Di Rupo a-t-il l'intention, en fonçant dans le mur les yeux grands ouverts, tel un kamikaze se sacrifiant pour l'Empereur, de se battre jusqu'au dernier Wallon, pour maintenir, à n'importe quel prix, une Belgique quelle qu'elle soit, même réduite à une carcasse vide, enfermant pour toujours, dans le Benelux, **une Wallonie devenue protectorat flamand** ?

Où est donc l'esprit républicain du PS ? Où sont passés, dans ce parti, les amis de la France ? S'il en existe encore, pourquoi se taisent-ils. Que de temps perdu !

(1) Extrait de *Trait d'union*, n°12, mars 2002 (bulletin du RWF-RDF) ; publié ici avec l'autorisation de l'auteur.
(2) « Crédit-temps » : formule nouvelle adoptée au niveau fédéral et remplaçant, depuis le 1er janvier 2002, la pause-carrière. Elle octroie une indemnité mensuelle aux travailleurs qui arrêtent leur activité pendant un an.

IN MEMORIAM

Il y a trois ans, notre ami Laurent Leruth nous quittait. Secrétaire de notre périodique, Laurent était toujours sur la brèche, pour défendre notre idéal franco-wallon. Monsieur et Madame Leruth savent que, pour tous les collaborateurs de *Wallonie-France*, son souvenir reste bien vivant.

Enquête socio-économique 2001 de l'Institut national de Statistique

Vous avez bien lu : on reparle (et c'est loin d'être fini !) de cette enquête qui a démarré en septembre 2001 et n'a cessé depuis lors de faire des vagues.

La première de ces vagues a été provoquée par l'absence de cadre réglementaire autorisant l'organisation de cette vaste enquête. En effet, l'obligation d'y répondre n'avait pas force de loi au moment de l'envoi des questionnaires puisque l'arrêté royal adéquat n'avait pas encore été publié au Moniteur... A l'INS, assez penaud mais non à court d'arguments, on espérait une publication rapide de cet arrêté, en tout cas avant l'envoi des deux rappels prévus pour les retardataires. Comment appeler ce procédé ? Prendre les devants ? Prendre quelque liberté avec la loi ? Choisissez !

Il y eut ensuite les innombrables protestations concernant les questions portant atteinte au respect de la vie privée (handicaps ou maladies de longue durée, début de la vie en couple - uniquement pour les femmes -, identité de votre employeur, liens de parenté, localisation précise du logement que vous quittez pour vous rendre au travail, etc.). L'INS a balayé ces critiques en affirmant qu'il se portait garant du respect absolu de la confidentialité des données (en vertu de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique).

Mais que penser de cette 'garantie' lorsqu'on apprend que le ministre de l'Economie, patron de l'INS, a proposé aux agents des Finances de se présenter comme candidats enquêteurs pour renforcer les équipes de l'INS ? Le ministre croit-il vraiment rassurer l'opinion quand il précise « qu'un agent du fisc ne peut enquêter sur des personnes qu'il est appelé à contrôler dans le cadre de sa fonction principale » ? Toujours est-il que quelques centaines de plaintes ont été déposées contre ces « entorses » au respect de la vie privée (loi du 8 décembre 1992) et qu'on en attend toujours l'issue. Même la Commission européenne a envisagé la possibilité d'introduire une plainte contre la Belgique.

Ont suivi (et même précédé !) les doutes sérieux exprimés par les démographes quant à la pertinence des questions posées. Les réponses fournies n'allaient-elles pas, comme c'est souvent le cas, entamer un long sommeil au fond de rayons oubliés ou dans des mémoires informatiques que personne ne songerait à exploiter ?

Des reproches autorisés ont également été formulés à propos du rabotage budgétaire de la campagne d'information, outil pourtant nécessaire à la conduite réussie d'une enquête d'une telle envergure. Le risque était grand de ne pas toucher le public dans son ensemble – condition indispensable de la fiabilité d'une enquête aussi générale – et de devoir consentir des reports successifs de la date limite de rentrée des questionnaires afin de mendier le plus grand nombre possible de réponses.

Le temps passant, on a vu que les défauts redoutés n'ont pas manqué d'apparaître. Il y a même lieu d'en ajouter un - provisoirement - dernier. Mais sera-ce l'ultime ? Le dépouillement n'a pas encore eu lieu... La presse vient de nous révéler l'incroyable : des milliers de questionnaires rentrés par des gens de bonne foi sont portés disparus ! Adieu confidentialité. Adieu données fiables. Adieu confiance en l'Institut national de Statistique... Et, quand même, adieu à son directeur, le sieur Claude Cheruy. Aussitôt remplacé par un certain Hans D'Hondt, déjà directeur de l'Administration de l'Information économique, le 1er mars dernier. Quant à Claude Cheruy, rassurez-vous, son avenir n'est pas en danger car la maison Belgique n'est pas ingrate : il sera désormais le délégué du ministère des Affaires économiques au sein de la représentation belge auprès de l'OTAN.

Notre collaborateur Pierre Mélot s'est étonné, dès la réception des questionnaires, de voir passé sous silence un point essentiel que l'on osait faire figurer, naguère, dans les recensements décennaux et qui en a été retiré pour répondre - Belgique oblige - aux exigences flamandes : « Quelle est la langue usitée dans votre foyer ? » Il s'est ouvert de la disparition de cette question au ministre de l'Economie dans une lettre du 12 octobre 2001, restée sans réponse. Il est vrai que sa lettre avait été confiée aux bons soins de l'Institut national de Statistique, ceci expliquant peut-être cela. Si vous vous reportez à la lettre en question (publiée dans le n° 39 de *Wallonie-France* de novembre/décembre 2001), vous y lirez que son auteur n'hésite pas à lier sa réponse aux questionnaires à la réintroduction du volet linguistique dans ce genre d'enquête/recensement, « une arme aux mains des francophones », comme le souligne Pierre Blaise, secrétaire général du CRISP, dans une interview donnée au journal *La Meuse* (rubrique *Face à face* du 12/12/2001).

La suite, vous la devinez : rappel par lettre recommandée assortie de menace de sanction sonnante et trébuchante. « Va-t-on faire donner la troupe » envers les récalcitrants de cette trempe ? se demande, non sans humour, Benoît Degardin dans son billet *Coup de plume* paru dans le journal *La Meuse* du 23/02/2002. A tout hasard, nous avons conseillé à notre collaborateur, auteur de cette lettre citoyenne, de se retrancher derrière les murs de son appartement et de renforcer sa porte blindée en cas d'arrivée massive des inspecteurs de ce noble institut... Moins effrayé que nous sur la violence et surtout sur l'imminence de cet assaut, notre collaborateur nous a fait tranquillement remarquer que les destinataires de ce « dernier rappel recommandé » formaient, tous sexes et toutes races confondus, une armée de 600.000 retardataires, réfractaires, absents, disparus, décédés, etc.

Pour que votre information soit complète, nous vous livrons ci-dessous, le texte de sa réponse au 'dernier rappel' du directeur déchu.

>>>

Monsieur le Directeur général (l'ancien ou le nouveau, peu importe)

Votre « dernier rappel » relatif au défaut de renvoi des questionnaires de l'enquête socio-économique générale 2001 ainsi qu'un nouveau jeu de questionnaires s'adressant à ma personne et à mon logement me sont bien parvenus.

Pas plus que lors de votre premier envoi, je ne compte me soumettre à cette formalité qui prétend transformer ce qui, après tout, n'est qu'un sondage en une intrusion dans la vie du citoyen, sous prétexte que deux arrêtés royaux en ont décidé ainsi.

J'ai même, depuis le lancement de cette enquête, quelques bonnes raisons supplémentaires de persister dans mon refus. Par exemple : la constatation que bon nombre de citoyens, gênés, voire choqués par l'indiscrétion de certaines questions, ont pris le parti de fournir des réponses inexactes, évasives ou carrément fantaisistes, ce qui atténue très fortement la fiabilité de cette enquête.

Mais la principale raison de ma persistance à refuser de répondre à ces questions réside dans la perte de confiance en votre institut. N'avez-vous pas reconnu avoir égaré un très grand nombre de questionnaires complétés par de crédules citoyens, vous montrant de ce fait incapable de garantir le secret des renseignements recueillis, après avoir eu le toupet de vous en porter garant ?

A titre de « dernier rappel », je vous renvoie à mon tour une copie de ma lettre adressée le 12 octobre 2001 à M. le ministre de l'Economie par votre intermédiaire. Sans réponse de sa part, j'ignore si cette lettre est parvenue à son destinataire. Par sécurité – il arrive que des documents s'égarent – je prendrai donc la précaution, vous le comprendrez, de me passer de votre entremise et d'adresser une copie, cette fois directement, à M. le Ministre lui-même.

Votre respect à l'égard du citoyen vous assurerait de sa considération la plus distinguée.

Pierre MÉLOT

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Le Burkina Faso (anciennement Haute-Volta), capitale Ouagadougou, est un Etat francophone de l'Afrique du nord-ouest où les circonstances de la vie vous conduiront peut-être un jour. Y comprendrez-vous les expressions suivantes ? Des trois solutions proposées, laquelle est la bonne ? (Réponses p.28)

1. La farine est *fériée*.
A. La farine est avariée.
B. Le stock est épuisé.
C. La banque est fermée.

2. Le chef du village *a la bouche chaude*.
A. Il parle vite.
B. Il a la fièvre.
C. C'est un grand séducteur.

3. Viens avec moi, nous allons *bomber* l'épicier.
A. Livrer des marchandises.
B. Dévaliser.
C Casser la figure.

4. A 8 ans, ma fille n'a plus besoin de *berceuse*.
A. Berceau.
B. Berceuse.
C. Bonne d'enfant.

5 Je n'ai pas les moyens de m'offrir ce *tarif*.
A. Billet de train.
B. Menu de restaurant.
C. Emprunt hypothécaire.

INVITATION

LE DIMANCHE 23 JUIN 2002, AURA LIEU A FLEURUS
L'HOMMAGE AUX VICTOIRES FRANÇAISES (1690-1794-1815)

Rendez-vous à 11 h.00 au monument sis devant le Moulin Naveau
A 13 h.00, au Lido, rue de la Station, 116
Déjeuner (14 euros) + conférence- débat + expo
Renseignements : André Libert, Tél. + fax : 071 52 60 96.

LA RÉUNION VUE DE FRANCE

Eric SMETS

Si l'idée d'une réunion de la Wallonie à la France est, pour nous, soit l'expression d'un élan du cœur justifié par une culture, une histoire et un passé communs, soit le fruit d'une longue réflexion justifiée par des impératifs économiques et sociaux, qu'en est-il du côté des Français ? Voudront-ils de nous ? Comment perçoivent-ils les problèmes de la Wallonie ? Comment imagine-t-on leur attitude à notre égard ?

Les stéréotypes ont la vie dure, de même que les idées préconçues et ce sont souvent les mêmes remarques qui sont avancées lorsque l'on aborde ces sujets avec le commun des mortels.

Voici, pour enrichir le débat, présentées sous forme d'argumentaire, quelques-unes des réflexions souvent entendues, complétées par une ébauche d'éléments de réponse glanés çà et là ou résumés à partir de diverses publications.

Les Français nous ignorent, voire nous méprisent, voyez les histoires belges !

La grande majorité des Français ignorent notre histoire, aussi devons-nous informer et sensibiliser l'opinion publique française et tout spécialement les responsables des médias et la classe politique. Mais peut-on vraiment reprocher aux Français de mal connaître la Belgique ? Outre que celle-ci compte peu sur la scène internationale, la complexité de ses institutions en décourage l'étude.

Non, les Français ne nous méprisent pas. Tout au plus se moquent-ils d'une certaine image du « Belge » usant de tournures de phrases incorrectes dues au bilinguisme des Flamands. La moquerie véhiculée par les « blagues belges » n'est nullement synonyme d'hostilité. Au contraire, les Belges viennent régulièrement en tête des sondages portant sur les peuples étrangers qui suscitent le plus de sympathie des Français. Chaque pays a ses « têtes de Turc », les Flamands en Wallonie, par exemple, ou l'inverse. Tout cela n'est pas bien méchant et ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Les Français sont chauvins et prétentieux.

Les généralisations n'ont pas de sens. Les Français ne sont ni meilleurs ni pires que les autres peuples. Beaucoup de défauts que nous leur attribuons, à plus ou moins juste titre, existent au même degré chez les autres peuples qui nous environnent, mais passent inaperçus à nos yeux car les seuls livres, les seuls journaux, la seule télévision des pays voisins que nous regardons ou consultons sont français. Ne fût-ce qu'en raison de notre ignorance d'autres langues... Il se produit donc un « effet de loupe ». Tout ce qui concerne les Français est grossi à nos yeux. De même, lorsque nous voyageons à l'étranger, il n'y a guère qu'en France que nous comprenons parfaitement ce que l'on peut dire de nous !

Et puis regardons-nous un peu, voyez la transe qui gagne nos médias lorsqu'un sportif « belge » obtient une médaille aux Jeux olympiques ou gagne une course cycliste !

La France nous acceptera-t-elle ?

La demande doit d'abord venir des Wallons. « Le jour où une autorité politique représentative de la Wallonie » émettra clairement le souhait de voir se réaliser un rapprochement politique entre la France et la Région wallonne, la République sera contrainte de reconsidérer sa position. En attendant, c'est le respect de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain ami qui prévaut. Telle est actuellement la position officielle de la France. Peut-elle en défendre une autre ?

Mais peu de pays dans l'histoire ont refusé un accroissement de territoire et de population, surtout lorsque celle-ci est à ce point proche. Pour la France, sur le plan territorial et démographique, la Wallonie équivaudrait à l'apport de 3 % du territoire et de 6 % de la population actuelle de l'Hexagone. De plus, dans le cadre d'un élargissement futur de la Communauté européenne à de nouveaux pays, la France ne verrait pas d'un mauvais œil le renforcement de son poids politique.

Culpabilisés, raillés, dénigrés surtout par une certaine Flandre, les Wallons finissent par ne plus croire en eux-mêmes, en leur capacité d'innover, en leur force de travail, en leurs atouts économiques et géopolitiques. La Wallonie n'est pas un désert à aménager. Nous avons beaucoup à offrir à la France et celle-ci doit le savoir. Voyez d'ailleurs les entreprises françaises qui investissent chez nous.

La France est-elle prête à se charger d'une Wallonie en difficulté ?

Libérés de l'entrave belge, les Wallons ne seront pas une grande charge pour la France. Tout comme les habitants des autres régions françaises, les Wallons apporteront à la France leurs richesses naturelles, humaines, intellectuelles, culturelles et économiques. Unie à la France, la Wallonie fera partie d'une nation forte et respectée. Nous y aurons notre place comme les autres régions et notre économie, ressourcée dans un marché intérieur autrement plus large, en fera profiter le nouvel ensemble.

De plus, la France sait aussi porter ses efforts sur ses régions en difficultés sans que la solidarité entre celles-ci soit remise en question à chaque crise. Notre situation géographique privilégiée nous met à l'abri, la Wallonie n'est pas une autre Lozère ! Mais même si elle l'était, son statut sera toujours préférable à celui de « colonie flamande ». Après tout, sommes-nous les parents riches de la Belgique ?

Devenus français, nous perdrions nos particularismes wallons !

Les Alsaciens, les Bretons ou les Corses ont-ils perdu les leurs ? Les gens du Midi ont gardé leur accent. La plus grande richesse de la France réside justement dans sa diversité et aucune de ses régions n'a renoncé à ses particularités. L'apport de la Wallonie constituera une richesse

supplémentaire pour le patrimoine français. En France, l'identité régionale est profonde et vivace, mais elle s'équilibre harmonieusement avec un fort sentiment d'appartenance nationale.
Quant aux dialectes wallons, rien à craindre car la France connaît depuis plusieurs années un regain des langues nationales qui acquièrent même un statut légal.
Pour le reste, il n'y aura pas plus d'obligation pour un Liégeois de ressembler à un Grenoblois que, pour un Marseillais, d'être le sosie d'un Lillois.

La Wallonie, réunie à la France, deviendrait un sous-département croupion de l'Hexagone.
La Wallonie deviendra, non pas un sous-département, mais une région à part entière, formée de plusieurs départements qui pourront fort bien être identiques géographiquement à nos provinces francophones actuelles. Ces dernières ne sont-elles pas presque les copies conformes des anciens départements français de 1795 !
Pour mieux mesurer l'importance de la Wallonie devenant la 23e région de France, il faut savoir qu'elle sera plus étendue que l'Alsace, la Corse, l'Ile-de-France, la Haute Normandie et le Nord - Pas-de-Calais. Qu'elle sera plus peuplée que 18 des 22 autres régions françaises actuelles. Seuls l'Ile-de-France, les régions Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur et le Nord - Pas-de-Calais affichent des chiffres de populations supérieurs aux nôtres.
De par son simple poids géographique et démographique, la Wallonie n'aura donc aucune crainte à avoir de se voir délaissée parmi les autres régions françaises.

Perdue à la limite septentrionale de l'Hexagone, éloignée de Paris, la Wallonie serait vite oubliée par la France.
Pourquoi Charleroi, première ville de Wallonie et située à 250 Km de Paris, serait-elle vouée à l'oubli alors que Marseille, deuxième ville de France, est trois fois plus éloignée ? Serait-elle oubliée parce que située au nord ? Mais Lille, bel exemple de redéploiement économique, se trouve à la même latitude que Liège.
Les villes wallonnes sont souvent proches d'une frontière, mais c'est aussi le cas de grandes villes françaises sises sur le pourtour de l'Hexagone, telles Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Grenoble, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest ou Caen.
Ces notions d'éloignement géographique n'ont plus aucune importance dans une France régionalisée, bien éloignée de la vision restrictive d'un centralisme parisien dépassé. La Belgique actuelle se limiterait-elle uniquement à Bruxelles ?

DES GOUTS ET DES COULEURS...

GEORGES POLUS, sculpteur

Geneviève DAVOISE

Magicien de la forme, Georges Polus (1) fait preuve depuis des années d'une créativité abondante, grâce au choix des matières qu'il semble apprivoiser, avec une rare maestria, que ce soit pour des bijoux ou des sculptures.

Il travaille diverses essences de bois : chêne, noyer, buis et y mêle le bronze, l'or, l'argent et parvient à entremêler ces matériaux, à les confondre presque, au sortir de la cire qu'il a modelée.
Grâce à son talent hors du commun, il nous présente d'exceptionnelles sculptures dont, par exemple un buste d'évêque, coiffé de toile de jute, de collerettes en dentelles, qu'un fondeur a coulé en un métal précieusement ouvragé. On peut, c'est selon, remarquer ou s'interroger sur une défiguration de l'être humain en souffrance, tendu à l'extrême, dans la danse comme pour une supplication tragique et violente.
L'équilibre de ses œuvres constitue en soi un défi permanent.

Si certains plasticiens traduisent dans leurs œuvres leurs cauchemars récurrents, rien de tel chez Polus. L'âme torturée de chacun s'y retrouve, par ses inspirations fabuleuses qui font vivre et resplendir, par ces matériaux nobles ou modestes, l'Interrogation essentielle.

Dans sa retraite ardennaise, à l'abri des tintamarres de la « civilisation », il extrait de son imaginaire foisonnant des œuvres que nous avons vu dans des galeries célèbres. Georges Polus a exposé un peu partout en Belgique, en Europe (notamment à Paris, Avignon, Menton, Luxembourg, Utrecht, Aix-la-Chapelle, Cologne) et à New-York.
On lui doit entre autres la réalisation du monument au Jazz de Comblain-la-Tour en 1964.
Les collections de la Ville de Liège, de la Province et de l'Etat ont acquis certaines de ses œuvres, sans oublier d'autres, dispersées dans des collections particulières en Europe et en Amérique.

Cet homme avenant, à la chevelure de pâtre grec, traverse l'espace de ses symphonies sculpturales.

Un grand bonhomme, un grand Wallon...

(1) 30, Haute-Bodeux, B 4980 Trois-Ponts

INVITATIONS

Le 18 juin 1940, quelques Wallons déterminés se rendent en pèlerinage au pied de l'Aigle blessé et créent Wallonie Libre, pour obtenir la libération de la Wallonie, aux côtés de la France Libre.

Wallonie Libre invite à participer à la manifestation qui aura lieu

LE DIMANCHE 16 JUIN A 11 HEURES
au monument de l'Aigle blessé à Waterloo (Lasne).

Renseignements : Jacques Dupont, tél. et fax : 068 44 54 55.

* * *

Le Centre sportif et culturel des Fourons en collaboration avec l'Action Fouronnaise organise

LE SAMEDI 22 JUIN A 22 HEURES,
un spectacle « son et lumière »
au château d'Obsinnich, à Fourons (Rémersdael)
avec la participation de l'Orchestre Philharmonique de Liège.

Avec la collaboration de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Province et de la Ville de Liège, et du Grand Liège.

Invitation cordiale à tous !

A NOS ABONNÉS

La bonne gestion de notre périodique requiert une reprise régulière des abonnements. Vous trouverez :

- **un point vert**, collé sur l'étiquette portant vos nom et adresse, qui signale que votre abonnement arrive à échéance ;
- **un point rouge** qui vous avertit que, l'abonnement n'ayant pas été renouvelé à temps, ce numéro de *Wallonie-France* est le dernier que vous recevrez... à moins que vous ne repreniez l'abonnement dans le mois !

BREVE

LA « GROSSE POMME » ET LE FRANÇAIS

Depuis le 19 mars, plusieurs centaines de milliers de New-Yorkais, reliés au réseau câblé de la ville, peuvent capter TV5, dès à présent dans plus de 125 pays. Les programmes vont de l'information générale à la gastronomie, en passant par la culture (avec notamment Bernard Pivot), les sports, la mode et les jeux. Tout cela évidemment émis dans notre langue. Saluons comme il se doit cette belle avancée de la langue et de la culture françaises.

UNE EQUIPE NATIONALE FLAMANDE DE FOOTBALL ? PAS ENCORE !

Edouard SZOSTAK (1)

Depuis le 11 mars, la presse répercute les résultats d'une réunion « exploratoire » des clubs flamands de Division1. Les douze clubs flamands de D 1, à l'unanimité, souhaitent la scission du football belge. L'initiateur de ce projet n'est autre que Roger Lambrechts, président du club de Lokeren.

L'idée : une scission nette et, en conséquence, la création d'une équipe nationale flamande. Les douze clubs en question ont envoyé leur lettre de « revendications » au ministre flamand des Sports, Bert Anciaux. C'est donc officiel.

Premier obstacle : La FIFA (2) n'admet que les équipes nationales dont les pays sont reconnus comme tels par l'ONU (3).

Premier compromis : « le plan Jan Peeters » qui suggère la mise en place de trois ASBL. L'une chapeauterait le football professionnel, soit les D1 et D2. les deux autres géreraient, l'une au Nord, l'autre au Sud, le football amateur.

Les réactions : La D3 nationale refuse toute scission, sportive ou administrative. Les clubs de la Région bruxelloise seraient évidemment obligés de faire le choix flamand ou francophone. Les Bruxellois considèrent ces mesures comme discriminatoires.

Réunion extraordinaire du 14 mars 2002

La Ligue professionnelle de football a rassuré les clubs wallons et les bruxellois. Il paraîtrait que « les Douze » ne veulent plus créer une ligue professionnelle et un championnat flamands, mais souhaitent simplement obtenir une reconnaissance juridique afin d'être un interlocuteur crédible auprès des autorités flamandes et ainsi bénéficier de subventions de leur Communauté.

Tous les représentants de la Ligue au Comité exécutif du 16 mars devaient unir leurs voix. L'Assemblée était uniquement consacrée à la restructuration de l'Union belge (plan Jan Peeters). Ils proposent que le football professionnel reste unitaire au niveau de la D1, le reste, D2, D3, etc. n'étant pas de leur ressort.

Au demeurant, le foot belge ne se porte pas bien dans un contexte lié aux droits de retransmission par la télévision, à des budgets en baisse (donc des stars en moins !) ou encore à une carte de supporter *(fan card)* controversée.

Ajoutons que Jean-Marie Philips, président de la Ligue professionnelle de football belge, ne voit pas l'avenir en rose. Ainsi, à la veille de la Coupe du monde, le malaise se révèle profond.

En conclusion, les paris sont ouverts : pour quand le grand coup de boutoir flamand ?

(1) Champion de Belgique du lancement du poids et du disque à plusieurs reprises de 1959 à 1965.

(2) Fédération Internationale de Football-Association.

(3) Les équipes d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande du Nord et du pays de Galles sont antérieures à la création de la FIFA. Il existe aussi une équipe « nationale » du Pays Basque et une de Catalogne. Elles disputent certains matchs internationaux.

* * *

ET C'EST REPARTI...

Dans *La Dernière Heure-Les Sports* (6-7/04/04), sous le titre choc de *Prise de pouvoir du Nord*, Guy Lassoie rappelle l'émoi suscité en mars dernier par le « déboulé » du projet Lambrechts. Emoi d'autant plus justifié, remarque-t-il, que *depuis quelque temps, la Ligue flamande est devenue une entité officielle* de facto *en attendant sans doute de devenir* de jure. Seul des 6 clubs wallons ou bruxellois, le Standard de Liège semble avoir compris ce qui se trame lorsque, par la voix de son administrateur J.-L. Dupont, il fait savoir que les responsables de son club, *une fois l'entité créée, en examineront les conséquences pour le fonctionnement de la Ligue pro et de la compétition.* Il y a du frisson dans l'air !

Sur la même page, Philippe Lacourt en fait une *Question de principe*. La boulimie bien connue des hommes politiques flamands touche maintenant *le monde du sport jusque-là bien protégé*. Derrière le masque, *se cache une farouche volonté des Flamands de prendre un jour le pouvoir de manière officielle*, et, constatant qu'il y a maintenant un refus de dialoguer avec les « autres », cela *permet de craindre le pire, à commencer par cette prise du pouvoir absolu qui signifierait, sans doute, la fin du football... belge !*

Prudent, mais au fond sans illusions, M. Lacourt administre à ses lecteurs belgicains la purge (mentale) à petite dose, d'où l'emploi du conditionnel.

BREVE

OÙ EST DONC PASSÉE *FRANCE-CULTURE* ?

Il nous est revenu que *France-Culture* ne peut plus être captée à Bruxelles et aux environs. La cause : le gouvernement flamand a d'autorité « confisqué » la fréquence attribuée à cette station française et, aussi sec, l'a octroyée à une radio purement flamande.

ECHOS DE FLANDRE

LE CORDON SANITAIRE, « UNE CONNERIE » ?

Joël GOFFIN

Qu'on le veuille ou non, le *Vlaams Blok* constitue un moteur essentiel du changement de régime auquel les réunionistes aspirent. Quelques exemples, pêchés au hasard dans la presse flamande, démontrent son influence grandissante :
Ainsi, *De Standaard* (11/04/02) donne les résultats d'un sondage effectué auprès de 1.250 étudiants flamands fréquentant une université ou une école supérieure : 7 jeunes sur 10 estiment que « celui qui veut obtenir le droit de vote doit devenir belge ». Pour ceux qui doutent encore de la politique d'assimilation forcée dans la périphérie bruxelloise, la moitié de ces étudiants répondent que « les étrangers (ndlr : dont les Belges francophones) doivent pouvoir s'exprimer en néerlandais après avoir passé 5 ans en Flandre ». La même inquiétante proportion considère que le cordon sanitaire, autour du *Blok*, est une « connerie ».

Un autre sondage, effectué par la *Gazet van Antwerpen* (28/03/02), indique que 2/3 des Anversois s'opposent au cordon sanitaire. Dans la foulée, le *Blok* appelle le *CD&V* et le *VLD* à former une grande coalition de centre-droit (*sic*) à Anvers. Mais le quotidien se veut rassurant : 51 % des sondés estiment que le *Blok* n'apportera pas de solution aux problèmes de la Métropole (ndlr : mais que pense donc l'autre moitié ?)

Parallèlement, Ward Beysen, un député européen *VLD* fort populaire à Anvers, suggère, devant 300 personnes, une alliance avec le *Blok*.

Enfin, pour la représenter à l'agence locale pour l'emploi, Grimbergen, commune aux portes de Bruxelles, vient de donner un exemple concret de ce climat de collaboration avec le *Vlaams Blok*. Le collège a préféré un mandataire brun à un élu de l'Union des Francophones.

Dans le domaine institutionnel, le très confédéral *CD&V*, par la voix de Luc Van den Brande, envisage une nouvelle réforme de l'Etat radicale (*radikaal*). Pour parvenir à ses fins, il s'est appuyé sur le *Blok* pour relancer des auditions sur ce thème au Parlement flamand. Il paraît que le puissant *V.E.V.* (patronat flamand) est vivement intéressé par le sujet (*Le Soir*, 15/03/02). Toujours au *CD&V*, Johan Sauwens (l'amateur de réunions nazies qu'une majorité de Flamands ne voulaient pas voir démissionner !) explique, dans les colonnes du *Standaard* (27/03/02), que la Wallonie fait preuve de nettement moins de zèle dans la chasse aux chômeurs que la Flandre et que rien que cela justifie la scission des allocations de chômage. Qu'on ne s'y trompe pas, le dernier ciment de la Belgique est bel et bien cette fameuse Sécurité sociale que le parti socialiste francophone a toujours considérée comme son enfant.

Enfin, la *Gazet van Antwerpen* (20/03/02) consacre toute une page à Paul-Henry Gendebien qui y déclare entre autres : *Connaissez-vous le rêve le plus secret de Louis Michel : devenir Premier ministre. Ce serait assurément une bonne affaire pour la Flandre car il est prêt à tout accepter pour y parvenir.* Quant au FDF, *ce n'est plus qu'un parti, assis au buffet, qui grappille tout ce qu'il peut encore prendre. Le FDF tente de convaincre les francophones qu'il défend toujours leurs intérêts mais il accepte les ordres du PRL qui lui-même obéit au VLD. Le FDF, pour cause d'inutilité, va donc disparaître. Soit en fusionnant avec le PRL* (ndlr : maintenant dans le MR) *soit en subissant de lourdes pertes du fait des « purs et durs »*. Plus loin, Gendebien lance : *La Wallonie n'a pas d'homme d'Etat parce qu'elle n'a pas une conception de l'Etat. Le Parlement wallon (...) les ministres wallons ne sont que des califes qui se partagent le pouvoir afin de durer le plus longtemps possible.* Cette dernière phrase a été reprise avec la photo du président du RWF dans l'hebdomadaire flamand *Knack* du 4/4/2002.

Mais quand viendra la rupture ? *D'ici deux à dix ans, quand chacun constatera que ça ne va plus, quand nous aurons par exemple besoin de huit partis pour former un gouvernement fédéral. Alors, on mettra en place une équipe de seconds couteaux pour gérer les affaires courantes tandis que les vrais leaders négocieront la séparation.*

Et la France, qu'en pense-t-elle ? *La France se comporte de manière extrêmement prudente. Dans tous les partis politiques, des personnalités sont au courant de ce qui bouge ici. L'intérêt existe. Une réunion ne mettra pas en péril les équilibres européens. 40 % de l'économie wallonne est déjà sous influence française. Un marché de quatre millions d'habitants, ça ne se néglige pas. L'union de la Wallonie avec la France ne coûtera vraiment pas beaucoup à la République.*

SOLUTION DU JEU DE LA P 23. : 1 – B / 2 – A / 3 – C / 4 – C / 5 – A .

EPINGLE DANS LA PRESSE

« Nos » partis en bonne santé...

Ouf, nous voilà rassurés : les partis aussi belges que traditionnels se portent bien ! Au contraire de leurs homologues flamands qui ne cessent de se diviser, les « nôtres » se rassemblent pour le plus grand bien de leurs dirigeants, de leurs clientèles et accessoirement des citoyens lambda.

Outre un PS revigoré par son nouveau logo (avec un S gravide) et fort de ses multiples « baronnies », *Le Soir* (11/03/02) prend beaucoup de plaisir à voir les libéraux et autres centristes se rassembler au sein d'un large « Mouvement », tout prêt à propulser leur champion belgicain, *Battling* Michel, au sommet du prochain gouvernement – si, bien sûr, Mère Flandre l'accepte ! Dans ce « Mouvement », le PRL se taille la part du lion, les autres sont réduits à la portion congrue. Il faudra beaucoup de compromis et de marchandages pour en assurer le bon fonctionnement. Côté Ecolo, les ministres de ce parti d'appoint sont provisoirement confortés par une faible majorité (52,3 %) des militants. Courte victoire qui n'augure rien de bon.

Deutsche Woche à Liège

C'est la 14e édition de la Semaine allemande dans la Cité ardente. *Le Soir* (13/03/02) en profite pour déplorer la timidité des industriels liégeois vis-à-vis d'un marché allemand pourtant prometteur : (ils) *ne s'y risquent que trop rarement et laissent la grosse part du gâteau aux Flamands.* Une des raisons est, selon Marcel Stiennon, président du comité organisateur, *la méconnaissance des langues étrangères et de l'allemand en particulier* (...) *En Communauté française, seulement 3 % des élèves apprennent l'allemand.*

Qu'ajouter à ce constat navrant ? Si ce n'est de dénoncer une fois encore la carence des autorités politiques et pédagogiques dirigeant les différents réseaux d'enseignement dans la province de Liège pour assurer à la langue de Goethe une égalité de chances avec l'anglais et le néerlandais. Serait-ce un suicide programmé ?

Coupera, coupera pas la SNCB ?

Le 13 mars, le Parlement de Flandre a marqué son accord quant au plan d'investissement de la SNCB. Société toujours « nationale » donc, mais pour combien de temps encore ? Si les sociaux-chrétiens flamands (*CD&V*) ont refusé pour des raisons communautaires, les délégués des autres partis du Nord (*VLD, SP.A, AGALEV* et *SPIRIT*) ont voté le plan, arguant toutefois qu'ils n'oublieraient pas la question de la régionalisation du rail (sans oublier la privatisation des secteurs les plus juteux). Selon *Le Soir* (14/03/02), un élu d'*AGALEV* (Verts flamands) s'est distingué en proposant d'échanger le vote des étrangers contre le transfert des compétences ferroviaires du fédéral au régional ! Que pensent les ECOLOS (Verts francophones) de ce coup de Jarnac ?

Ecoles toujours pauvres demain

On se souvient des coups de trompette lancés à la fin de 2001, par les signataires francophones des accords de la Saint-Polycarpe. *Alleluia,* le financement de l'école était revivifié ! Grande était leur victoire.

Le nouveau responsable de la CGSP enseignement (syndicat socialiste), Michel Vrancken, vient toutefois de tempérer l'enthousiasme (d'ailleurs feint) des dits signataires.

Dans un entretien accordé au *Soir* (18/02/02), il y va allègrement : *Le gouvernement de la Communauté française est sans projet* (et) *ne construit rien.* Le fameux financement est *bidon, insuffisant* (...) *les faibles marges financières ne suffiront pas* (dès 2004) *à couvrir les problèmes du décrochage scolaire, de la violence, de la pénurie de l'encadrement* (...) *Dans ce pays, on ne s'est jamais donner un projet de société, un projet d'école. On fait les choses à l'envers,* expliquant qu'au lieu de chiffrer les besoins en priorité, on vote une masse budgétaire globale que l'on saucissonne ensuite.

Le syndicaliste insiste encore sur la terrible dégradation des conditions de travail et rappelle qu'en 10 ans, on a supprimé 6000 postes, d'où l'évidente pénurie actuelle. Sa récente expérience de professeur de français dans une commune « rouge » de la banlieue liégeoise permet à M. Vrancken *de comprendre le problème* (...) *On ne donne pas* (aux enseignants) *les moyens de travailler et ils sont confrontés, dans des conditions de travail épouvantables, à des élèves tout à fait ingérables. Il faut être sur le terrain pour le voir. Les enseignants n'enseignent plus. Ils doivent boucher les failles de la société : avant d'être profs, ils sont médiateurs, conseillers conjugaux, assistants sociaux, infirmiers. C'est fou ! Dans les classes difficiles, ils n'ont plus le temps d'enseigner. Ce n'est plus possible !*

Sans commentaire.

La Wallonie présentée aux Français

En 3 pages, *Le Monde* 2 d'avril se penche sur ...*La Wallonie, 23e région française ?* La 2e page montre Paul-Henry Gendebien photographié devant un panneau autoroutier hautement symbolique : Paris Lille – direction E42 Namur ; la 3e page, titrée *Un projet vieux de deux siècles,* regroupe quelques documents historiques allant de 1793 (*Rapport fait à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Liège*) aux années 1980 avec une affiche tricolore du RF.

J.-P. Stroobants présente d'abord à ses lecteurs P.-H. Gendebien, *ancien député et descendant direct de l'un des fondateurs de l'Etat belge.* L'auteur de l'ouvrage récent, *Le choix de la France,* affirme que les réunionistes wallons et bruxellois peuvent compter sur le soutien de personnalités françaises telles que Michel Jobert, Alain Peyrefitte, Yves Guéna ou encore Jean-Pierre Chevènement. Il voit la Flandre, Etat-nation en gestation, décréter à terme son indépendance et « les francophones hériter d'une coquille vide, d'un hymne et d'un roi.. » Dès lors, mieux vaudrait que cette communauté francophone « signe un accord d'adhésion volontaire à la République française et négocier dès maintenant une partition à l'amiable. »

En Flandre, où l'on ne songe nullement à se réunir aux Pays-Bas, on s'étonne de cette solution « romantique ». Ainsi Kris Deschouwer, politologue à l'université flamande de Bruxelles, ne perçoit dans le réunionisme qu' « un scénario de science-fiction guère plus crédible que la disparition de la Belgique » composée demain encore, dit-il, de ses deux grandes commu-

nautés en lutte pour la possession de Bruxelles (ndlr : que voilà donc un avenir exaltant pour les Bruxellois !).
En revanche, Guido Fonteyn, journaliste réputé du *Standaard*, prend au sérieux le « rattachisme » et juge plus logiquement que la régionalisation ne suffira sans doute pas à sauver la Wallonie qu'il dit très en retard sur les plans économique et social. « Dès lors, deux solutions s'imposeront si la Flandre confirme ses aspirations autonomistes : le retour vers une Belgique unie (ndlr : et totalement flamandisée !) ou la réunion avec la France ». La France, demande pour finir M. Gendebien, peut-elle refuser « un supplément de France » ? Pour lui, la réponse va de soi. Une seule inconnue : quand ?

Le temps des illusions

Si l'on en juge d'après l'interview du Flamand-plus-du-tout-nationaliste Sven Gatz (*SPIRIT*), devenu le copain du francophone bruxellois Didier Gosuin (FDF), ils vont gérer le communautaire autrement. Bien sûr, les deux compères ne nient pas la gravité du problème belgo-belge, mais ils vont en débattre courtoisement. C'est promis, juré !
Le journaliste William Bourton (*Le Soir*, 22/03/02) en doute. *Reste à savoir*, dit-il, *si le temps des « vieilles idéologies », des appareils, de la « politique politicienne » est vraiment dépassé comme ils semblent le penser (l'espérer ?).*
En attendant que toutes ces vieilleries soient « dépassées », bonne chance à Didier, bientôt cocu et toujours content.

Référendum en vue...

Le 10 avril, la presse annonce que le Parlement de Flandre se prépare à voter un décret permettant l'organisation de consultations populaires. Ces référendums se feront soit à l'initiative de cette assemblée, soit lorsque 150.000 signatures auront été recueillies. Les citoyens, âgés de 16 ans minimum (y compris les immigrés), pourront, s'ils le désirent, exprimer leur avis sur des matières purement flamandes.
S'agit-il d'un accès de fièvre démocratique survenant au moment où se pose la question du vote des immigrés ou d'une mise en jambe préparant demain le « Grand Référendum », celui de l'indépendance de la Flandre ?
Un peu des deux, sans doute.

Jacques LIENARD

Il y a belle lurette que le séparatisme n'est plus tabou

Di Rupo a le moral, nous apprend *Le Vif/L'Express* (08/03/02) : *Le 11e président du PS, à l'habit à la fois impeccable et décontracté, les cheveux d'ébène longs dans le cou et soigneusement gonflés, brûle d'un grand amour pour lui-même. Il serait sot de s'en cacher : il a le moral.* Comme son allié Michel, président du nouveau mouvement MR, il verrait d'un bon œil la reconduction du gouvernement « arc-en-ciel », celui qui, à l'encontre des promesses électorales, a réalisé une nouvelle réforme institutionnelle, préjudiciable à plus long terme aux intérêts wallons et bruxellois.
A lire son intervention du 8 mars, d'autres réformes de la Belgique sont inéluctables. Défenseur inattendu de la Couronne et de l'establishment, Elio Di Rupo surprend cette fois par sa franchise : *Au nord, les forces centrifuges sont sourdes – plus sourdes que sous Van den Brande – mais vigoureuses. Le contentieux communautaire empoisonne de nombreux dossiers au quotidien. Il est très dangereux : dès qu'on crée des divergences économiques et sociales, on risque l'éclatement du pays... Vous avez raison : la prochaine législative sera empoisonnée. Sur le plan communautaire, des flambées irrationnelles peuvent se produire à tout moment. Cela ne va pas s'arranger avec le temps. Le nord du pays dispose d'importants moyens financiers, mais il n'a pas les compétences pour les dépenser. La suite du scénario est donc logique : la Flandre ne cessera d'essayer d'empiéter sur les compétences fédérales... Des gouverneurs de province, des ministres, des partis politiques – le VLD comme le CD&V – entretiennent la dynamique. Celle-ci conduit tout simplement à la division du pays.* C'est limpide.
C'est vrai, mais quel est dès lors le plan du PS ? **Dans l'action, Di Rupo bafoue la plate-forme institutionnelle « pour un fédéralisme loyal et efficace » adopté par le PS le 27 février 1999**, dont on se rappellera, avec grand intérêt, les revendications, à savoir : Le PS refuse toute nouvelle réforme institutionnelle. Si de nouveaux transferts de compétences devaient être exigés par la Flandre (ce qui est advenu), le PS s'estimera délié de **l'ensemble** des accords communautaires conclus antérieurement (laissé lettre morte !). En particulier, il réclamera :

1. l'alternance linguistique du poste de Premier ministre ;
2. l'extension du territoire de la Région de Bruxelles-capitale aux communes périphériques.

En remettant en cause les facilités linguistiques, le gouvernement flamand n'a pas respecté la Constitution ni les lois spéciales et a démontré son incapacité à assumer ses responsabilités à l'égard des communes à facilités bordant la Région bruxelloise. (Ndlr : le détour par le Conseil de l'Europe établit crûment que la Belgique n'est pas un Etat de droit capable de faire respecter ses propres normes fondamentales !) ;

3. l'extension du territoire de la Région wallonne à Fourons. Le PS en demande le rattachement à la Wallonie qui a **toujours** démontré sa capacité à protéger ses minorités ;
4. l'évaluation du tracé de la frontière linguistique sur base d'un recensement ou d'une consultation populaire dans les communes frontalières ;
5. l'autonomie constituée de la Région de Bruxelles. (Ndlr : sous prétexte d'être dans la capitale d'un Etat désuni, les Bruxellois sont les otages de la politique flamingante dominant dans le royaume).
6. l'approfondissement de l'autonomie constitutive des Régions ;
7. un Sénat des Régions : la parité sera élargie à l'ensemble du Sénat
8. la révision de la clé de répartition 80/20 régissant les instances bruxelloises sur une base linguistique et démographique **objective**.

Di Rupo le reconnaît bien candidement : *On peut toujours rêver.*
Paradoxalement, c'est l'incapacité des Wallons à imposer et à s'en tenir à ce cahier de revendications qui **accélérera la désintégration de la Belgique.** Pour *Michel qui joue Louis Premier*, titrait *Le Soir* (24/02/02), *dont la posture de Premier ministrable apparaît avec plus d'évidence encore depuis qu'il a voulu siffler la fin du débat sur le droit de vote des étrangers aux communales, avec son insistance à vouloir protéger la monarchie et à œuvrer au maintien de l'unité du pays*, l'ambition n'est que personnelle et de courte vue. Ses volte-face le démontrent.

La loyauté fédérale, tout seul, ça n'a pas de sens

L'Echo (15/03/02) présente une interview de **Robert Colli-gnon, président du Parlement wallon,** qui *parle de son amour pour la France : En tant que Wallons, nous devons nous situer par rapport à ce qui nous est le plus proche. L'Europe des Régions est une vision intellectuelle qui ne correspond pas à la réalité. L'Europe ne peut se faire sans Etats-nations. D'où la difficulté de situer la Belgique dans cette Europe des Nations, puisqu'elle est un phénomène de désintégration... Il y a une nouvelle offensive flamande. On va vers une Belgique différente au Nord comme au Sud. Le drame, c'est que les Wallons n'ont pas encore compris que le fédéralisme entraîne que les lois ne soient pas les mêmes au Nord et au Sud... Au nom du maintien de la Sécurité sociale fédérale, allons-nous nous laisser écraser encore longtemps par une domination de plus en plus excessive ?... S'il n'y avait pas le nationalisme flamand, ce serait encore pire. Il ne resterait en Flandre que les « pragmatiques » et nous serions mûrs pour une domination totale. Les responsables wallons sont dominés par la « loyauté fédérale », mais la loyauté, quand on est tout seul, cela n'a pas beaucoup de sens. Je ne serais pas intervenu dans la DAT. La Région wallonne n'avait pas à intervenir.*

Nouvelle duperie : la SN Brussels Airlines

Aux Wallons et aux Bruxellois, les contributions financières ; aux Flamands, la direction, les emplois et les retombées de l'aéroport de Zaventem ! Reprenant *La Dernière Heure, La Libre* (07/03/02) découvre *les listes de présélection du personnel totalement défavorable aux francophones. Sur 150 hôtesses présélectionnées par la compagnie, seulement 12 sont francophones. La situation est encore plus déséquilibrée du côté des pilotes puisque, sur 334 présélectionnés, ils ne sont que 4 francophones... Au siège de SN Brussels Airlines, on précise : nous veillerons à ce que le quota de 45 % de francophones soit respecté au niveau des engagements.* La majorité des emplois aux Flamands qui se sont refusé de mettre le moindre centime, c'est un beau succès wallon !

La Libre ajoute : *Serge Kubla réclamait hier dans les couloirs du Parlement wallon la présence au sein du conseil d'administration de SN Brussels Airlines d'un administrateur wallon. « Je demande du respect pour des gens qui ont mis 15 millions d'euros sur la table ! »*

Etre contraint de mener ce combat en dit long sur le mépris du *Belgoland* (si bien décrit par le journal satyrique *Père Ubu*) pour les citoyens francophones. Ce mépris ne se nourrit-il pas aussi de **la candeur naïve et irresponsable du côté wallon** que *Le Soir* (15/03/02) révèle par un entretien avec le *Premier wallon Van Cau, le régionaliste assagi qui reste copain avec Dewael.* A la question du déséquilibre flagrant du personnel de la compagnie aérienne « nationale », le Ministre-président wallon ne répond-il pas : *C'est une société privée. Dans le cadre d'un pacte de solidarité nationale, j'ai poussé pour que la Wallonie s'implique. La Flandre, elle, ne l'a pas fait ; en tant que fédéraliste, je respecte ce choix...Il aurait été difficile de préserver l'emploi wallon si on n'avait pas mis d'argent sur la table... Les recrutements doivent être équitables. Sinon, je serais terriblement déçu.*

La déception de M. Van Cau sera une lourde sanction pour les Flamands qui choisissent dans un Etat dit fédéral de ne pas financer une société dite nationale belge, tout en s'appropriant la majorité des emplois et des postes de commande. Face au *nationalisme des riches de la Flandre,* le Président wallon fait observer : *c'est nous qui devons plaider pour le respect des compétences fédérales et de l'Etat de droit.*

Les plaideurs doivent être bien mous et les juges partiaux (ou absents, de par l'ambiguïté de l'Etat) quand on sait les entorses à la Constitution et aux lois fondamentales non sanctionnées dans les communes à majorités francophones de la périphérie de Bruxelles.

Hargne et mauvaise foi flamandes autour de Bruxelles

L'histoire de la taxe sur l'environnement à Wezembeek-Oppem devait trouver une solution surréaliste « à la belge » : les citoyens ne payeraient pas une seconde fois, mais recevraient un formulaire imprimé **uniquement** en flamand, pour une taxe zéro. A peine signé, l'accord est déjà bafoué, s'insurge le FDF, (cf. *La Libre Belgique,* 03/04/02). Pour le ministre flamand, l'adresse de ce second courrier doit être rédigée en flamand. En clair, cela voudrait dire que la levée des prochaines taxes sera faite en *moedertaal.* Si « Paris vaut bien une messe », aurait dit Henri IV, Wezembeek-Oppem, modeste commune de la périphérie bruxelloise, ne vaudrait pas une crise du gouvernement « national »...

Nouvelles reculades en perspective ? D'autres affaires contribuent à empoisonner le ragoût « belge ». *Guérilla scolaire,* titre *Le Soir* (12/03/02). Ainsi à Linkebeek, autre commune « à facilités », la Flandre considère que les enseignants des écoles de langue française devraient subir un examen afin de tester leur connaissance du flamand. « C'est moi qui paie, dit la Flandre, c'est donc à moi d'exercer la tutelle et de soumettre les enseignants des écoles francophones à ma seule inspection pédagogique ! » . Le bourgmestre de Linkebeek menace de déposer plainte à l'Europe. Les choses en sont là.

Autre affaire : à Rhode-St-Genèse, autre commune de la périphérie bruxelloise, la députation permanente du Brabant flamand reproche au collège de ne pas avoir respecté la fameuse circulaire Peeters qui oblige les habitants francophones à demander chaque fois les documents en français. Erreur, riposte le bourgmestre, cette circulaire ne s'applique pas en matière électorale, c'est une compétence fédérale !

Querelles incessantes, en résistance à la rage et à la mauvaise foi flamingantes.

Le Soir (05/03/02) rappelle que la *Nieuw-Vlaamse Alliantie,* un des partis flamands, *vient de proposer, dans le cadre de sa volonté de créer un Etat flamand, de fusionner les Régions flamande et bruxelloise et d'accorder une représentation garantie aux francophones* (sic).

Le professeur Storme, *qui incarne clairement une nouvelle génération d'intellectuels flamingants,* membre de ce parti, a été désigné par la Communauté flamande – *choix politique* souligne *Le Soir* – à la Conférence interministérielle chargée de définir le concept de « minorité nationale » suivant la Convention-cadre du Conseil de l'Europe. En juillet 2001, Louis Michel s'était rendu à Strasbourg pour signer la Convention.

La mauvaise foi flamande va pouvoir s'épancher à loisir. A suivre avec la plus extrême vigilance. Le combat pour la Francophonie et la Wallonie se gagnera ou se perdra à Bruxelles.

Marc DE MIDDELEER

Wallonie-France

Editée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, vice-Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR, Yves de WASSEIGE.
Collectif directeur : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.
Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple – Tél. 085 51 25 52
Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff – Tél. 04 388 27 00
Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47.
Trésorerie : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.
Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :
Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies -Tél : 010 41 16 38.
Hainaut :
Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél : 071 85 43 89.
Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95.
Tournai / Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél : 068 28 66 28.
Liège :
Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.
Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél : 087 22 06 40.
Namur :
Eric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél : 081 81 23 45, Fax : 081 81 24 72.
Sud-Luxembourg :
Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard (Virton) - Tél : 063 57 71 58.
Bruxelles :
André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.
France :
Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.
Paul DURIEUX , 1, avenue du Mont Duplan, F 30000 Nîmes - Tél : 0033 6 75 15 92 32.
Jean-Luc DANEL, 20, rue Général Leclerc, F 92270 Bois-Colombes – Tél : 0033 1 42 42 15 40.

ABONNEMENT - **SIMPLE : Belgique : 15 EUR - France : 17,50 EUR**
SOUTIEN : Belgique : 20 EUR - France : 22,50 EUR
ETUDIANT : Belgique : 8 EUR - France : 10,00 EUR

à verser au compte 068 - 2271983 - 76 de *Wallonie-France* à 4130 Esneux-Tilff

Pour la France : *Wallonie-France,* Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste adressé au trésorier.